

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2019
ET SUR LE PROJET DE BUDGET
DES INSTANCES CENTRALES ET LOCALES POUR 2020**

**Présenté le 22 mai 2020 à la 3^e session
de la XIII^e Assemblée populaire nationale**

Ministère des Finances

À vérifier d'après le texte approuvé par la présente session de l'Assemblée populaire nationale et diffusé par l'Agence de presse Xinhua

Mesdames et Messieurs les députés,

Au nom du Conseil des affaires d'État, nous allons soumettre le présent rapport à l'examen de la 3^e session de la XIII^e Assemblée populaire nationale (APN). Nous invitons, par la même occasion, les membres du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), assistant aux travaux de la présente session, à nous faire part de leurs remarques.

I. EXÉCUTION DU BUDGET DES INSTANCES CENTRALES ET LOCALES EN 2019

L'année dernière, face à la situation complexe marquée par une augmentation significative des risques et des défis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, toutes les régions et les divers départements, sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, ont adhéré à la pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère et appliqué sur tous les plans l'esprit du XIX^e Congrès du Parti et des 2^e, 3^e et 4^e plénums du Comité central issu de ce congrès. Ils se sont attachés à renforcer les « quatre consciences¹ » et la « quadruple confiance en soi² » et à préserver résolument la position centrale du secrétaire général Xi Jinping dans le Comité central et tout le Parti, ainsi que l'autorité et la direction centralisée et unifiée du Comité central du Parti. En agissant suivant les orientations définies par le Comité central et le Conseil des affaires d'État, ils ont travaillé à exécuter scrupuleusement le budget approuvé par la 2^e session de la XIII^e Assemblée populaire nationale. En observant le principe général dit « aller de l'avant à pas assurés », ils ont travaillé à appliquer en profondeur notre nouvelle vision de développement et à promouvoir un développement axé sur la qualité en prenant comme fil conducteur de notre politique la réforme structurelle du côté de l'offre. Ils ont mené des actions concrètes pour maintenir les « six stabilisations³ ». Ils ont également mené des actions synergiques destinées à maintenir une croissance régulière, à promouvoir les réformes, à réajuster les structures, à améliorer le bien-être de la population, à prévenir les risques et à assurer la stabilité, permettant ainsi un développement économique et social sain et soutenu. Les principaux objectifs de l'année écoulée ont été accomplis, jetant une base décisive à la réalisation de l'édification intégrale de la société de moyenne aisance. Le budget de 2019 a été

¹ Il s'agit de la conscience politique, de la conscience de l'intérêt général, de la conscience du noyau dirigeant et de la conscience de l'alignement. — N.D.T.

² Il s'agit de la confiance dans notre voie, notre théorie, notre régime et notre culture. — N.D.T.

³ Il s'agit de mettre en œuvre des mesures pour stabiliser l'emploi, la finance, le commerce extérieur, les capitaux étrangers, les investissements et les anticipations. — N.D.T.

exécuté avec satisfaction tant au niveau central qu'au niveau local.

I) Exécution du budget général en 2019

1. Exécution du budget général de l'État

Les recettes du budget général de l'État se sont élevées à 19 038,223 milliards de yuans (98,9 % du montant prévu), soit une hausse de 3,8 % par rapport à l'année 2018. Sur ce chiffre, les recettes fiscales ont atteint 15 799,221 milliards de yuans, soit un accroissement de 1 % ; les recettes non fiscales se sont chiffrées à 3 239,002 milliards de yuans, soit une augmentation de 20,2 %, croissance essentiellement due à une augmentation des bénéfices versés aux finances centrales par certains entreprises et établissements financiers publics et à une plus grande mobilisation de ressources et de capitaux publics par les finances locales. Si l'on y ajoute 2 216,095 milliards de yuans provenant des prélèvements, des reports et des bonis (y compris les prélèvements effectués par les finances centrales et locales sur le fonds de stabilisation et de régulation du budget, le budget des fonds gouvernementaux et le budget d'exploitation du capital public, ainsi que les reports et les bonis des exercices précédents utilisés par les instances locales), les recettes totales ont atteint 21 254,318 milliards de yuans. Les dépenses du budget général de l'État se sont élevées à 23 887,402 milliards de yuans (101,5 % du montant prévu), soit un accroissement de 8,1 %. Si l'on y ajoute 126,916 milliards de yuans mis en réserve sur le fonds de stabilisation et de régulation du budget central, l'ensemble des dépenses s'est chiffré à 24 014,318 milliards de yuans. On constate donc un déficit de 2 760 milliards de yuans, chiffre conforme aux prévisions.

2. Exécution du budget général des instances centrales

Les recettes du budget général central se sont élevées à 8 930,541 milliards de yuans (+ 4,5 %), soit 99,4 % du budget. Si l'on y ajoute 280 milliards de yuans prélevés sur le fonds de stabilisation et de régulation du budget central et 39,4 milliards de yuans prélevés sur le budget des fonds gouvernementaux des instances centrales et le budget d'exploitation du capital public central, ce chiffre a atteint un total de 9 249,941 milliards de yuans. Les dépenses du budget général central ont été de 10 953,025 milliards de yuans, soit 98,4 % du budget, ou un accroissement de 7 %. Sur ce montant, 3 511,515 milliards de yuans (+ 6 %) ont été dépensés à l'échelon central, soit 99,2 % du montant prévu ; 7 441,51 milliards de yuans (+ 7,5 %) ont été affectés aux finances locales à titre de transferts de paiements, soit 98,7 % du montant prévu. Si l'on y ajoute la somme de 126,916 milliards de yuans mise en réserve sur le fonds de stabilisation et de régulation du budget central,

l'ensemble des dépenses s'est élevé à 11 079,941 milliards de yuans. Le déficit du budget central s'est donc établi, comme prévu, à 1 830 milliards de yuans.

Voici le bilan des principales recettes des instances centrales. TVA intérieure : 3 116,101 milliards de yuans (103,7 % du montant prévu) ; impôt sur la consommation intérieure : 1 256,152 milliards de yuans (108,5 % du montant prévu) ; TVA et impôt sur la consommation pour les marchandises importées : 1 581,23 milliards de yuans (93,1 % du montant prévu) ; droits de douane : 288,911 milliards de yuans (105,1 % du montant prévu) ; impôt sur le revenu des entreprises (IRE) : 2 378,6 milliards de yuans (97,4 % du montant prévu). L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) s'est élevé à 623,414 milliards de yuans, soit 80,5 % du montant prévu, écart essentiellement dû au fait que la diminution réelle des rentrées engendrée par la majoration de l'abattement à la base et par l'application des déductions spéciales additionnelles a été plus importante que les prévisions. Les restitutions de la TVA et de l'impôt sur la consommation pour les marchandises exportées se sont élevées à 1 650,32 milliards de yuans, soit 103,5 % du montant prévu.

Les principales dépenses des instances centrales se présentent comme suit : dépenses destinées aux services publics généraux : 198,516 milliards de yuans (99,7 % du montant prévu) ; dépenses pour la diplomatie : 61,539 milliards de yuans (98,1 % du montant prévu) ; dépenses pour la défense nationale : 1 189,656 milliards de yuans (100 % du montant prévu) ; dépenses pour la sécurité publique : 183,945 milliards de yuans (102,3 % du montant prévu) ; dépenses consacrées à l'éducation : 183,588 milliards de yuans (100 % du montant prévu) ; dépenses pour les sciences et techniques : 351,618 milliards de yuans (99,2 % du montant prévu) ; dépenses consacrées à la gestion des réserves de céréales, d'huiles comestibles et d'autres produits : 120,404 milliards de yuans (102,3 % du montant prévu) ; dépenses consacrées aux règlements des intérêts des dettes : 456,662 milliards de yuans (91,4 % du montant prévu).

Concernant les transferts de paiements au profit des instances locales, les transferts de paiements ordinaires ont été de 6 684,94 milliards de yuans (98,7 % du montant prévu). Sur ce chiffre, les transferts de paiements sous compétences partagées se sont élevés à 3 190,325 milliards de yuans, soit 100,2 % du montant prévu. Quant aux transferts de paiements spéciaux, ils se sont élevés à 756,57 milliards de yuans, soit 99,1 % du montant prévu.

En 2019, le solde du budget général s'est chiffré à 126,916 milliards de yuans (y

compris les 50 milliards de yuans déposés dans le fonds central de réserve pour 2019), ce total a été versé à la caisse du fonds de stabilisation et de régulation du budget central. Si on y ajoute les 300 milliards de yuans reportés du fonds des finances centrales, le solde du fonds de stabilisation et de régulation du budget central a été de 527,249 milliards de yuans à la fin de l'année 2019.

3. Exécution du budget général des instances locales

Les recettes des budgets généraux locaux se sont chiffrées à 17 549,192 milliards de yuans, dont 10 107,682 milliards de yuans (+ 3,2 %) provenant des instances locales elles-mêmes, et 7 441,51 milliards de yuans octroyés par l'échelon central à titre de transferts de paiements. Si l'on y ajoute les 1 896,695 milliards de yuans provenant des reports et des bonis, ainsi que des prélèvements sur le fonds de stabilisation et de régulation des budgets, le budget des fonds gouvernementaux et le budget d'exploitation du capital public des instances locales, leur montant total a atteint 19 445,887 milliards de yuans. Les dépenses des budgets généraux des finances locales ont été de 20 375,887 milliards de yuans (+ 8,5 %). On constate donc un déficit de 930 milliards de yuans, chiffre qui correspond aux prévisions.

II) Exécution du budget des fonds gouvernementaux en 2019

Selon le règlement de la gestion des dettes des instances locales, les emprunts spéciaux des instances locales et leurs remboursements sont intégrés dans la gestion budgétaire des fonds gouvernementaux.

Les recettes nationales des fonds gouvernementaux se sont chiffrées à 8 451,575 milliards de yuans, soit une hausse de 12 %. Si l'on y ajoute 36,04 milliards de yuans reportés de l'exercice précédent et 2 150 milliards de yuans collectés grâce à l'émission d'obligations spéciales par les autorités locales, le montant total des recettes nationales s'est élevé à 10 637,615 milliards de yuans. Quant aux dépenses nationales des fonds gouvernementaux, elles sont estimées à 9 136,48 milliards de yuans, soit une hausse de 13,4 %.

Les recettes des fonds gouvernementaux à l'échelon central ont atteint 403,962 milliards de yuans (+ 0,1 %), soit 96,3 % du montant prévu. Si l'on y ajoute 36,04 milliards de yuans reportés de l'exercice précédent, leur montant total a été de 440,002 milliards de yuans. Quant aux dépenses des fonds gouvernementaux des instances centrales, elles se sont établies à 417,886 milliards de yuans (+ 3,9 %), soit 91,9 % du montant prévu. Sur ce chiffre, 311,341 milliards de yuans ont été dépensés à l'échelon central, et 106,545 milliards de yuans, octroyés aux instances locales à titre de transferts de paiements. La somme reportée au budget général s'est élevée à

423 millions de yuans. Les fonds gouvernementaux des instances centrales ont enregistré un solde positif de 21,693 milliards de yuans. Sur ce chiffre, 18,004 milliards de yuans sont à reporter à l'exercice suivant ; 3,689 milliards de yuans — reste des reports de chaque fonds gouvernemental après déduction de 30 % de ses recettes durant l'exercice 2019 — ont été affectés, conformément au règlement, au fonds de stabilisation et de régulation du budget central.

Les recettes des fonds gouvernementaux à l'échelon local se sont établies à 8 047,613 milliards de yuans (+ 12,6 %). Sur ce chiffre, 7 258,442 milliards de yuans (+ 11,4 %) provenaient de la cession des droits d'occupation de terrains publics. Si l'on y ajoute 106,545 milliards de yuans alloués par les fonds gouvernementaux des instances centrales à titre de transferts de paiements et 2 150 milliards de yuans réunis grâce à l'émission d'obligations spéciales par les autorités locales, les recettes des fonds gouvernementaux au niveau local ont totalisé 10 304,158 milliards de yuans. Quant aux dépenses des fonds gouvernementaux des instances locales, elles se sont chiffrées à 8 825,139 milliards de yuans (+ 13,9 %).

III) Exécution du budget d'exploitation du capital public en 2019

Les recettes du budget d'exploitation du capital public à l'échelle nationale se sont chiffrées à 396,042 milliards de yuans (+ 36,3 %), et les dépenses sous cette rubrique à 228,743 milliards de yuans (+ 6,2 %).

Les recettes du budget d'exploitation du capital public au niveau central se sont chiffrées à 163,593 milliards de yuans, représentant 99,9 % de la prévision budgétaire, soit une augmentation de 23,3 %. Si l'on y ajoute 670 millions de yuans reportés de l'exercice 2018, elles ont totalisé 164,263 milliards de yuans. Les dépenses du budget d'exploitation du capital public à l'échelle centrale se sont établies à 110,88 milliards de yuans, représentant 88,4 % de la prévision budgétaire, soit une baisse de 0,3 %. Sur ce chiffre, les dépenses pour les instances centrales elles-mêmes ont atteint 98,655 milliards de yuans, et les transferts de paiements aux instances locales se sont chiffrés à 12,225 milliards de yuans. Une somme de 38,977 milliards de yuans a été reportée au budget général, ce qui a porté à 28 % la proportion des fonds reversés au budget général. Un volume de 14,406 milliards de yuans a été reporté à l'exercice suivant.

Les recettes provenant de l'exploitation du capital public au niveau local ont atteint la somme de 232,449 milliards de yuans (+ 47,2 %). Si l'on y ajoute 12,225 milliards de yuans accordés à titre de transferts de paiements par les finances centrales aux instances locales, elles ont totalisé 244,674 milliards de yuans. Les

dépenses du budget d'exploitation du capital public au niveau local se sont établies à 130,088 milliards de yuans (+ 15,3 %), et les fonds reportés au budget général ont été majorés pour s'établir à 94,319 milliards de yuans. Un volume de 20,267 milliards de yuans a été reporté à l'exercice suivant.

IV) Exécution du budget des fonds de la sécurité sociale en 2019

Les recettes des fonds de la sécurité sociale à l'échelle nationale se sont chiffrées à 8 084,409 milliards de yuans, soit une hausse de 2,3 %. Sur cette somme, 5 784,905 milliards de yuans provenaient des cotisations de sécurité sociale et 1 939,261 milliards des subventions accordées par les finances publiques. Les dépenses sous cette rubrique se sont chiffrées à 7 498,923 milliards de yuans, soit une progression de 11,3 %. Le compte présente donc un solde positif de 585,486 milliards de yuans pour l'exercice 2019 et un surplus accumulé de 9 402,697 milliards de yuans en fin d'exercice.

Les recettes du fonds de la sécurité sociale des instances centrales sont estimées à 68,861 milliards de yuans. Sur ce chiffre, 35,444 milliards de yuans provenaient des cotisations de sécurité sociale et 31,936 milliards de yuans du Trésor public à titre de subventions. Si l'on y ajoute les 628 milliards de yuans versés par les instances locales au fonds central de péréquation des pensions de base, la somme encaissée est de 696,861 milliards de yuans. Les dépenses du fonds de la sécurité sociale des instances centrales sont quant à elles estimées à 66,32 milliards de yuans ; si l'on tient compte des 627,38 milliards de yuans versés aux instances locales par le fonds central de péréquation des pensions de base, le décaissement s'établit à 693,7 milliards de yuans. Le compte présente donc un solde positif de 3,161 milliards de yuans pour l'exercice 2019 et un surplus accumulé de 35,875 milliards de yuans à la fin de l'exercice.

Les recettes du fonds de la sécurité sociale des instances locales sont estimées à 8 015,548 milliards de yuans. Sur ce chiffre, 5 749,461 milliards de yuans provenaient des cotisations de sécurité sociale et 1 907,325 milliards de yuans du Trésor public à titre de subventions. Si l'on y ajoute les 627,38 milliards de yuans provenant du fonds central de péréquation des pensions de base, la somme encaissée est de 8 642,928 milliards de yuans. Les dépenses du fonds de la sécurité sociale des instances locales sont quant à elles estimées à 7 432,603 milliards de yuans ; si l'on tient compte des 628 milliards de yuans versés au fonds central de péréquation des pensions de base, le décaissement s'établit à 8 060,603 milliards de yuans. Le compte présente donc un solde positif de 582,325 milliards de yuans pour l'exercice 2019 et

un surplus accumulé de 9 366,822 milliards de yuans à la fin de l'exercice.

À la fin de l'année 2019, le solde des emprunts publics des finances centrales a été de 16 803,804 milliards de yuans, après s'être maintenu au-dessous du chiffre plafond de 17 520,835 milliards de yuans, approuvé par l'APN. Le solde des emprunts publics des instances locales a atteint 21 307,226 milliards de yuans, dont 11 869,414 milliards de dettes générales et 9 437,812 milliards de dettes spéciales, niveau également inférieur au chiffre plafond de 24 077,43 milliards de yuans, ratifié par l'APN.

V) Compte rendu de l'application des principales politiques financières et fiscales et des priorités du travail financier

En 2019, en suivant les décisions et les dispositions adoptées par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d'État, conformément à la Loi sur le budget et à la Directive sur l'incorporation des budgets des dépenses et des politiques corrélatives dans les priorités de l'examen et du contrôle budgétaires des assemblées populaires, nous avons exécuté rigoureusement la résolution et les instructions de l'APN sur le budget, et poursuivi, de façon plus énergique et efficace, notre politique budgétaire de relance. Nous avons apporté un plus grand soutien aux secteurs prioritaires, accéléré la réforme financière et fiscale, et amélioré sans cesse notre capacité de gestion de finances.

Poursuivre sur une plus grande échelle notre politique de réduction des impôts, droits et frais divers. La réduction des impôts et frais divers bénéficie directement à la population et aux entreprises. Équitable et efficace, elle constitue un moyen important pour faire face aux pressions à la baisse économique. Les administrations fiscales à tous les niveaux ont par conséquent attaché une importance primordiale à la poursuite sur une plus grande échelle de la politique de réduction des impôts, droits et frais divers pour appliquer la politique budgétaire de relance en 2019. Pour la mener à bien, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures : le 1^{er} janvier, réduction fiscale générale en faveur des petites entreprises et microentreprises (PEMIC) et déductions spéciales supplémentaires sur l'IRPP ; le 1^{er} avril, nouvelles mesures de réforme de la TVA qui ont permis de faire passer de 16 % à 13 % le taux de la TVA applicable à l'industrie manufacturière et à d'autres secteurs, et de 10 % à 9 % pour les secteurs tels que le transport et le bâtiment ; le 1^{er} mai, diminution du taux de cotisation à l'assurance sociale. Par ailleurs, nous avons continué à assainir et régler les fonds gouvernementaux et les redevances administratives ou d'intérêt public.

La réduction des impôts et frais divers a joué un rôle important dans les mesures visant à alléger les charges des entreprises, à stimuler la consommation des habitants, à stabiliser les anticipations du marché et à créer des emplois, apportant ainsi un soutien fort au développement stable de l'économie réelle. En 2019, nous avons réduit les impôts et frais divers de 2 360 milliards de yuans. Sur ce total, la réduction des impôts s'est chiffrée à 1 930 milliards de yuans. La réduction de la TVA a atteint 592,8 milliards de yuans pour l'industrie manufacturière et ses maillons connexes, soit une diminution de 24,1 % ; quant au transport et au bâtiment, la réduction de la TVA s'est respectivement chiffrée à 25,7 milliards et 4,4 milliards de yuans, soit une diminution de 5,2 % et 6,7 % ; et les autres secteurs tels que les services modernes et les services aux particuliers ont également bénéficié de réductions variables de la TVA. Les entreprises privées ont vu leurs impôts réduits de 1 260 milliards de yuans au total, ce qui représente 65,5 % du montant global de la réduction des impôts. Les charges fiscales des PEMIC ont diminué de 283,2 milliards de yuans, 6,26 millions de contribuables ont réellement bénéficié du dégrèvement de l'IRE, et 4,56 millions de petits contribuables de plus ont été exonérés de la TVA. Grâce à la politique des déductions spéciales supplémentaires liées à l'IRPP et aux effets du report de l'augmentation de l'abattement à la base de l'IRPP et de l'optimisation de la structure des taux d'imposition à partir du 1^{er} octobre 2018, nous avons réduit au total les impôts de 460,4 milliards de yuans, ce qui a directement bénéficié à 250 millions de contribuables, et a porté à 1 842 yuans la réduction par personne.

Afin de soutenir l'application réelle de la politique en matière de réduction des impôts et des charges, les autorités à tous les échelons ont énergiquement réduit leurs dépenses ordinaires et se sont procuré des ressources par diverses voies pour compenser la diminution des recettes budgétaires, de sorte que l'équilibre entre les recettes et les dépenses a été maintenu. Nous avons intensifié les transferts de paiements par l'échelon central aux instances locales. Nous avons privilégié les administrations de base qui éprouvent des difficultés financières et les régions qui sont sérieusement affectées par cette politique lors de la répartition des transferts de paiements destinés à l'uniformisation des services publics fondamentaux entre les régions ainsi que de celle des primes ou des subventions sous la rubrique du mécanisme de garantie des moyens financiers de base à l'échelon des districts, de manière à renforcer leur capacité de paiement. Nous avons établi un mécanisme de surveillance, d'alerte et d'évaluation des risques en matière de paiement des salaires assuré par les finances au niveau du district, coordonné la gestion des recettes et

dépenses budgétaires ainsi que le contrôle des fonds des finances publiques, et effectué les dépenses selon un ordre de priorité, de sorte que les autorités au niveau du district sont arrivées à garantir la paie, le fonctionnement administratif et le bien-être social⁴.

Nous avons continué à soutenir les trois grandes batailles⁵. Nous avons soutenu énergiquement la lutte contre la pauvreté. Les mesures d'assistance ciblée aux démunis étant appliquées et parachevées, nous avons mieux assuré les dotations budgétaires dans cette lutte, en concentrant nos efforts sur les maillons faibles liés à la nourriture, à l'habillement, au logement, à l'enseignement obligatoire et aux soins médicaux. Les finances centrales ont octroyé, à titre de subvention, 126,1 milliards de yuans de fonds spéciaux aux instances locales, soit une hausse de 18,9 % par rapport à l'année précédente, privilégiant davantage les régions de grande pauvreté, dont les « trois régions et trois départements⁶ » les plus défavorisés. Les recettes générées grâce aux mécanismes de redistribution interprovinciale des quotas compensatoires de terres cultivées et des quotas excédentaires de terrains à bâtir, soit 81,7 milliards de yuans, ont été destinées dans leur intégralité à lutter contre la pauvreté et à appliquer la stratégie de redressement des régions rurales. Les obligations générales d'un montant de 129,4 milliards de yuans ont été émises pour le compte des instances locales dans le cadre du projet de relogement, aidant ainsi à réaliser avec un an d'avance l'accomplissement quasi total de la tâche prévue dans ce domaine par le XIII^e Plan quinquennal. Nous avons mis en œuvre les politiques visant à exempter les entreprises de l'IRE pour tous leurs dons à la lutte contre la pauvreté, à exonérer de TVA les produits donnés par elles et à soutenir cette lutte à travers des achats publics. L'expérience pilote relative à l'utilisation intégrée des fonds consacrés à l'agriculture a été poursuivie dans les districts démunis. Le contrôle des performances tout au long des projets de lutte contre la pauvreté a été promu. L'édification d'un système dynamique de contrôle sur les crédits budgétaires en la matière a donné de premiers résultats encourageants. Cette année, 11,09 millions de personnes ont été radiées du registre spécial des démunis, et 344 districts sont sortis de la pauvreté. **Nous avons lutté activement contre la pollution.** En considérant la lutte contre la pollution comme le domaine où les fonds doivent être garantis en priorité, nous avons soutenu

⁴ Il s'agit de ce qu'on appelle les « trois garanties ». — N.D.T.

⁵ Il s'agit de la prévention et de la résorption des risques majeurs, de l'élimination ciblée de la pauvreté et de la lutte contre la pollution. — N.D.T.

⁶ Les « trois régions » sont le Tibet, la région peuplée de Tibétains dans les quatre provinces du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan, la région du sud du Xinjiang comprenant les préfectures de Kachgar, de Hotan et d'Aksu ainsi que la préfecture autonome kirghiz de Kizilsu ; les « trois départements » sont le département autonome d'ethnie minoritaire de Liangshan au Sichuan, le département de Nujiang au Yunnan et le département de Linxia au Gansu. — N.D.T.

les combats emblématiques contre la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Les essais de chauffage propre en hiver dans le Nord ont été étendus. Nous avons procédé en deux étapes à des expériences pilotes de traitement des eaux très polluées dans 40 nouvelles villes. Nous avons continué à appliquer la politique d'incitation à la protection et à la reconstitution des écosystèmes dans la ceinture économique du Changjiang, de sorte que la structure de protection intégrale de l'environnement le long du fleuve a pris forme plus rapidement. Nous avons approfondi les projets pilotes de protection et de reconstitution des montagnes, des eaux, des forêts, des champs, des lacs et des steppes. Nous avons soutenu la protection et la restauration des écosystèmes maritimes, en menant l'aménagement global de la mer Bohai ainsi que des actions spéciales dans le cadre de notre campagne « mer bleue ». Le taux de l'IRE appliqué aux entreprises tierces spécialisées dans la lutte contre la pollution et répondant aux conditions requises a été fixé à 15 %. Nous avons énergiquement stimulé l'établissement d'un fonds national de développement vert. **Nous avons prévenu et résorbé les risques financiers.** En suivant l'idée dite « ouvrir en grand la porte à l'endettement légal et fermer complètement la porte à l'endettement illégal des autorités locales », nous avons, grâce à une planification d'ensemble, mené à bien l'émission et l'utilisation des obligations gouvernementales locales ainsi que la prévention et le contrôle de leurs risques. Nous avons encouragé le respect rigoureux des règles sur la gestion budgétaire des dettes des instances locales, en invitant les autorités locales à se soumettre volontairement au contrôle des assemblées populaires au cours de tout le processus d'emprunt, d'utilisation et de remboursement. Conformément au principe de l'utilisateur-payeur, nous avons strictement appliqué le système selon lequel ce sont les unités bénéficiaires de projets financés par des obligations spéciales qui doivent rembourser toutes les dettes connexes, et ce, afin de prévenir rigoureusement les risques de ces obligations. Nous avons perfectionné les mécanismes permanents de surveillance et de contrôle, en réprimant plus sévèrement l'endettement illicite des gouvernements locaux. Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties, les risques des dettes cachées des gouvernements locaux ont été efficacement prévenus et contrôlés. En même temps, nous avons aidé les établissements financiers à maîtriser ou à éliminer les risques financiers, avons renforcé les contrôles comptables les concernant et les avons encouragés à améliorer la qualité de leurs informations comptables.

Nous avons apporté notre soutien à la réforme structurelle du côté de l'offre. Les expériences pilotes de compensation à la souscription d'assurances des

premiers gros équipements techniques de fabrication nationale ont été approfondies. Nous avons étendu les mesures préférentielles d'amortissement accéléré des immobilisations à toutes les branches du secteur manufacturier. Nous avons, à l'aide des règles du marché, soutenu le développement de l'industrie des circuits intégrés. Nous avons consolidé les résultats des mesures visant à éliminer les capacités de production obsolètes, à faire baisser les stocks immobiliers, à diminuer le ratio de levier, à réduire les coûts de production et à remédier aux failles de l'économie. 2 milliards de yuans à titre de primes et de subventions ont été alloués à temps pour soutenir les secteurs clés tels que la sidérurgie et l'industrie du charbon dans la réduction de leurs surcapacités de production, de sorte que les objectifs y afférents ont été réalisés avant terme. Nous avons offert notre soutien au renforcement de la force d'appui en matière scientifique et technique et aux grands projets scientifiques et techniques. Les dépenses du budget général à l'échelon central destinées aux sciences et aux techniques se sont chiffrées à 351,618 milliards de yuans, soit une progression de 12,5 %. Nous avons promu la création d'un système de type nouveau adapté aux conditions de l'économie de marché socialiste qui permette de concentrer les forces et les moyens au niveau national pour favoriser la réalisation de percées dans le domaine des technologies clés et des technologies de base. Nous avons encouragé une nouvelle série de 58 zones de développement à améliorer le niveau des services sociaux et professionnels de leurs vecteurs de toutes sortes, afin de mettre au point divers types de vecteurs d'innovation et de création d'entreprises. Nous avons mis en valeur le fonds d'orientation des investissements pour la création d'entreprises dans le secteur des industries émergentes, et un total de plus de 5 100 entreprises en démarrage en ont bénéficié. Nous avons soutenu le développement d'un système de services publics pour les PME et d'un système de services favorisant leur financement. Nous avons récompensé les régions où le taux des frais de garantie de financement des PEMIC a été inférieur à 2 % durant l'année écoulée. Nous avons soutenu les essais de réforme globale des services financiers aux entreprises privées et aux PEMIC dans 59 villes (ou circonscriptions administratives du même échelon). De plus, nous avons fait avancer la résolution des problèmes saillants tels que les retards de paiement de frais dus à des entreprises privées ou à des PME.

Nous avons favorisé l'accroissement de la demande en matière d'investissement et de consommation. En 2019, nous avons porté à 577,6 milliards de yuans les dépenses d'investissement dans le budget central pour soutenir en

priorité les domaines suivants : la construction de logements sociaux, le *sannong*⁷, la construction d'infrastructures clés, le développement par l'innovation et la restructuration, les œuvres sociales et la gouvernance sociale, les économies d'énergie, la protection de l'environnement et la reconstitution des écosystèmes, etc. Les obligations spéciales nouvellement émises par les instances locales se sont chiffrées à 2 150 milliards de yuans, soit une augmentation de 800 milliards de yuans par rapport à 2018. On a autorisé l'utilisation de fonds collectés par les gouvernements locaux à travers l'émission d'obligations spéciales comme capitaux propres destinés à financer des projets d'importance majeure qui répondent à certaines conditions, afin de mieux garantir le financement des projets prioritaires en cours et des projets qui visent à combler certaines faiblesses de l'économie locale. Nous avons augmenté les avantages fiscaux concernant les services dans les communautés d'habitation, dont les services aux personnes âgées, la garde d'enfants en âge préscolaire et les services domestiques, et favorisé l'amélioration de la qualité et la montée en gamme de la consommation dans les secteurs de la culture, du tourisme et des loisirs. Nous avons soutenu la généralisation des véhicules à énergies nouvelles, accordé des subventions aux bus utilisant de nouvelles sources d'énergie, et récompensé les autorités locales qui encouragent la construction de bornes de recharge. Les expériences modèles visant à introduire le cybercommerce dans les régions rurales ont été poursuivies, de sorte qu'elles ont été étendues à tous les districts pauvres désignés au niveau national. S'agissant des produits agricoles, nous avons subventionné la mise en place d'un système de la chaîne de l'offre, et soutenu en priorité la construction d'installations de traitement post-récolte ainsi que le développement de la chaîne logistique du froid.

Nous avons favorisé le développement harmonieux des villes et des campagnes ainsi que des différentes régions. Nous avons apporté un appui solide au développement prioritaire de l'agriculture et des régions rurales en affectant 67,1 milliards de yuans à titre de subventions à l'aménagement de terres agricoles, afin de soutenir l'aménagement des champs répondant à des critères élevés ainsi que la construction d'ouvrages hydrauliques agricoles. Des récompenses pour les grands districts fournisseurs de porcs et des subventions à l'abattage forcé de porcs infectés par la peste porcine africaine ont été accordées en temps voulu, et ce, dans le but d'assurer la production et l'approvisionnement de viande de porc. La politique de subventions pour l'achat de matériel agricole a été améliorée, et davantage de primes

⁷ Il s'agit des paysans, de l'agriculture et des régions rurales. — N.D.T.

ont été accordées aux principaux districts producteurs de céréales. Nous avons soutenu la création de parcs agro-industriels modernes et l'émergence de cantons modèles dans le développement agro-industriel, et favorisé le développement intégré des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Les dépenses destinées à la réparation et à l'entretien des installations d'approvisionnement en eau potable ont été intégrées au budget central ; les campagnes du Centre et de l'Ouest ont bénéficié en priorité d'une subvention spéciale. Nous avons poursuivi l'action triennale d'amélioration de l'habitat rural. Nous avons prévu des politiques de soutien financier et fiscal pour soutenir la mise en œuvre des grandes stratégies de développement interrégional. Nous avons accru dans de fortes proportions les transferts de paiements octroyés par l'échelon central aux instances locales, en privilégiant les régions du Centre et de l'Ouest ainsi que les régions déshéritées. L'égalisation des services publics fondamentaux à travers le pays a progressé. Nous avons apporté notre soutien au développement accéléré des anciennes bases révolutionnaires, des régions peuplées d'ethnies minoritaires, des régions frontalières et des régions pauvres.

Nous avons amélioré continuellement le niveau de garantie du bien-être élémentaire de la population. La création d'emplois a été encouragée. En vue de favoriser l'application de la politique de priorité à l'emploi, les finances centrales ont débloqué, à titre de subventions, une enveloppe de 53,9 milliards de yuans (+ 14,9 %). Nous avons tiré 100 milliards de yuans des reports de l'assurance chômage pour favoriser les mesures destinées à augmenter les aptitudes professionnelles et à accélérer la formation de techniciens compétents et de talents variés. Plus de 1,5 million de personnes ont bénéficié des formations destinées à améliorer les compétences professionnelles ou à réaliser une reconversion professionnelle. Les militaires démobilisés et les catégories de personnes éprouvant des difficultés à trouver du travail ont profité de plus grandes réductions d'impôts pour la recherche d'un emploi et la création d'entreprises, et davantage d'entreprises employant ces catégories de personnes ont bénéficié de politiques préférentielles. **Le budget consacré à l'éducation n'a cessé d'augmenter.** Nous avons consolidé le mécanisme unique de garantie du crédit destiné à l'éducation obligatoire dans les villes et les campagnes en privilégiant ces dernières, et favorisé le développement de l'enseignement préscolaire, professionnel et supérieur. Environ 150 millions d'élèves suivant l'enseignement obligatoire en ville comme à la campagne ont bénéficié de l'exemption des frais scolaires, des frais d'acquisition de manuels et d'autres frais divers ; 19 millions d'élèves issus de familles indigentes ont reçu une bourse

d'entretien ; 14 millions d'enfants de travailleurs migrants qui se sont installés en ville avec leurs parents ont pu continuer à bénéficier de l'assistance de l'État pour leur éducation malgré leur changement d'école ; 37 millions d'élèves ruraux du cycle de l'enseignement obligatoire ont profité du plan d'amélioration de l'alimentation. Une bourse d'État de l'enseignement professionnel secondaire a été instituée ; les bourses et les aides aux études dans l'enseignement professionnel supérieur ont vu leur couverture s'élargir et leur montant augmenter ; les établissements d'enseignement professionnel supérieur ont admis un million d'étudiants supplémentaires par rapport à 2018. **Le niveau de protection de la vieillesse a été amélioré.** Nous avons publié le plan général de réforme et d'amélioration du système d'assurance vieillesse de base, et réglementé l'application du système de gestion centralisée de l'assurance vieillesse à l'échelle provinciale. La contribution des caisses provinciales au fonds central de péréquation des pensions de base a été relevée à 3,5 % ; et les 151,2 milliards de yuans supplémentaires réunis grâce à cette mesure ont profité durant toute l'année à 22 provinces, à savoir les provinces dans lesquelles se trouvent les anciennes bases industrielles ainsi que celles du Centre et de l'Ouest. Nous avons fait en sorte qu'une partie du capital public soit reversé à la caisse de la sécurité sociale. Les pensions de base ont été majorées en moyenne de 5 % environ pour les retraités des entreprises, des organismes d'État et des institutions publiques. **L'action « Chine en bonne santé » a été poursuivie.** Nous avons poursuivi la mise en place au niveau national d'un système unique d'assurance maladie de base pour les habitants des villes et des campagnes ; et l'allocation accordée à ceux qui ont souscrit à l'assurance maladie de base a été augmentée de 30 yuans par personne. Nous avons adopté des politiques de dégrèvement de la TVA concernant, entre autres, les médicaments contre les maladies rares. Nous avons également ajouté à la liste des médicaments remboursables les médicaments délivrés sur ordonnance contre des maladies telles que l'hypertension et le diabète, mesure qui a bénéficié à plus de 300 millions de malades. **La politique sociale en faveur des plus démunis a été renforcée.** Nous avons continué à augmenter le niveau de l'assistance sociale, dont le minimum vital dans les villes et les campagnes, et à relever le montant des allocations accordées aux militaires invalides et aux familles de militaires et à d'autres agents de l'État morts en service commandé. Nous avons également adopté des politiques visant à maintenir la continuité de l'assurance sociale pour les militaires démobilisés, et à résoudre d'autres problèmes relatifs à leur situation particulière. **La garantie en matière de logement social a été renforcée.** Nous avons soutenu le démarrage de la

rénovation de 3,16 millions de logements dans des quartiers vétustes ; la remise en état de 1,355 million de maisons rurales délabrées appartenant aux quatre catégories de personnes⁸, dont les familles indigentes inscrites sur un registre spécial ; et la réfection, dans 27 régions, de quartiers anciens et vétustes couvrant une superficie totale de 320 millions de km² où vivent 3,52 millions de foyers. Nous avons mené des essais de développement du marché de l'immobilier locatif financés par les finances centrales. **Les secteurs culturel et sportif se sont développés.** Une enveloppe de 14,7 milliards de yuans (+ 14 %) a été allouée par les finances centrales aux finances locales comme fonds spécial pour développer le système des services culturels publics. Nous avons soutenu la transmission et le développement de la brillante culture traditionnelle chinoise et renforcé la protection de notre patrimoine culturel.

Nous avons poursuivi la réforme des systèmes financier et fiscal. Les relations financières entre les instances centrales et locales ont été rationalisées. Nous avons activement fait avancer les réformes visant à délimiter les attributions en matière de budget et les responsabilités en matière de dépenses entre les autorités centrales et locales dans divers domaines, et élaboré des plans de réforme concernant différents secteurs, dont l'éducation, les sciences et technologies, les transports et les communications. Nous avons continué à promouvoir la réforme de la répartition des recettes entre les instances centrales et locales, en maintenant un partage équilibré de la TVA dans une proportion de 50 %, réajusté le système de péréquation du remboursement du crédit de TVA, transféré la perception de l'impôt sur la consommation vers les derniers maillons et fait progresser la décentralisation de cette perception vers les finances locales. **Le système de gestion budgétaire a été perfectionné.** De plus grands efforts ont été consentis pour planifier dans leur ensemble le budget du fonds gouvernemental et le budget général ; et le champ d'application du budget d'exploitation du capital public au niveau central a été élargi. La gestion de la performance budgétaire a été appliquée sur toute la ligne ; le système de normes et de critères a été perfectionné ; l'évaluation de l'efficacité des dépenses prioritaires a été élargie ; et l'application des résultats d'évaluation a été renforcée. La réforme de la gestion des emprunts publics en recourant aux mécanismes du marché a été poursuivie ; la structure des emprunts publics, qu'il s'agisse de leurs types et délais de remboursement, a été optimisée. Les expériences pilotes en matière d'établissement de rapport financier gouvernemental ont été étendues à

⁸ Il s'agit des familles bénéficiaires du minimum vital, des personnes en situation de grande précarité prises en charge par l'État, des familles pauvres comptant un membre handicapé et des familles indigentes inscrites sur un registre spécial. — N.D.T.

40 départements centraux et 36 instances locales. La réforme du système des achats publics a été approfondie, et la gestion de l'achat de services publics a été régularisée et renforcée sur tous les plans. **La réforme du système fiscal a été promue énergiquement.** Nous avons perfectionné le système de la TVA et mis en place dans ses grandes lignes un système d'IRPP combinant la conception unitaire et cédulaire. La Loi sur la taxation des ressources naturelles a été adoptée par le Comité permanent de l'APN ; les projets de loi sur la taxe pour l'entretien et la construction d'infrastructures urbaines et sur les droits d'acte ont été soumis pour la première fois à l'examen de ce comité. Des études ont été menées pour perfectionner progressivement un système fiscal local à la fois stable et durable. **La réforme des actifs de l'État et des entreprises publiques a été poursuivie activement.** Nous avons présenté au Comité permanent de l'APN un rapport général sur la gestion des biens publics nationaux. Nous avons favorisé activement la création de sociétés d'investissement ou d'exploitation des capitaux publics, et aidé à terminer la reconversion du Groupe des chemins de fer de Chine (*China State Railway Group Co., Ltd.*) et du Groupe de la poste de Chine (*China Post Group Co., Ltd.*). Le système de gestion des avoirs financiers de l'État a été mieux rationalisé.

Nous avons amélioré sans cesse le niveau de gestion financière. On a multiplié les efforts pour assurer une bonne exécution budgétaire, en ratifiant à temps les budgets en début d'exercice, en accélérant les opérations de transferts de paiements et en incitant les instances locales à transférer au plus vite les fonds vers les projets précis, de sorte que les fonds produisent au plus tôt leurs effets et que la politique budgétaire joue son rôle. On a suivi de près l'exécution des budgets et multiplié les analyses ; selon le principe que chaque denier doit être économisé dès lors qu'une dépense n'est pas essentielle, on a économisé sur les dépenses qui n'étaient pas nécessaires avant la fin de l'année, et l'on a évité la fièvre de dépenses en fin d'année. Nous avons aidé les instances locales à apporter des réajustements budgétaires en vertu de la loi et en partant des réalités locales. **Afin de renforcer le travail de base de la gestion financière,** nous avons promu la mise en place d'un système d'intégration de la gestion budgétaire et l'établissement de règles et de normes techniques unifiées au niveau national en la matière. On a intensifié le contrôle dynamique des décaissements centralisés du Trésor, et un réseau de contrôle dynamique de l'exécution budgétaire couvrant les instances financières à tous les niveaux a pris forme. **Nous nous sommes soumis à la surveillance des assemblées populaires en vertu de la loi.** Nous avons veillé à appliquer la résolution de l'APN et

de son Comité permanent sur le budget. On s'est attaqué à des problèmes précis tout en créant simultanément des mécanismes permanents, et on a informé en temps opportun le Comité permanent de l'APN des rectifications concernant les problèmes graves découverts au cours de l'audit. Nous avons collaboré activement avec les assemblées populaires pour l'examen des budgets. Nous avons veillé à communiquer activement l'avancement de l'établissement des budgets aux députés des assemblées populaires, dans le but d'améliorer constamment ce travail. Les relations quotidiennes avec les députés des assemblées populaires se sont multipliées, ce qui nous a permis de recueillir leurs remarques et propositions et de répondre en temps utile à leurs attentes.

De manière générale, l'exercice 2019 s'est bien déroulé, et nos efforts pour réformer et développer les finances publiques ont donné des résultats encourageants, assurant solidement le développement sain et durable de l'économie ainsi que l'harmonie et la stabilité sociales. Ce succès, nous le devons à la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, aux lumières de sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, au contrôle et au conseil de l'APN, du Comité national de la CCPPC et de leurs députés et leurs membres, de même qu'aux efforts conjugués des autorités locales, des divers départements et de notre peuple pluriethnique.

En même temps, il existe des problèmes et défis à surmonter dans l'exécution budgétaire et notre travail financier. Il est à noter, par exemple, que les déséquilibres budgétaires s'accroissent dans des instances aux échelons de base, ce qui va accroître la pression sur le travail des « trois garanties » ; que la rigidité structurelle de la dépense persiste dans certains domaines, ce qui réduit l'efficacité de l'utilisation de certains fonds ; que plusieurs objectifs de performance ont été fixés de manière inappropriée ; que l'auto-évaluation de la performance est loin d'être précise et normalisée ; et que l'usage qui est fait des résultats de l'évaluation doit être renforcé. Certaines instances locales ont de plus contracté des dettes excessives, si bien que les risques d'endettement caché ne sont pas négligeables. Nous allons accorder une importance particulière à ces problèmes et prendre des mesures énergiques pour les résoudre.

Mesdames et Messieurs les députés,

Depuis le début de l'année, l'apparition inopinée du COVID-19 exerce un impact sans précédent sur notre développement économique et social. Le Comité central du Parti a attaché une importance primordiale à la prévention et au contrôle de

l'épidémie. Le secrétaire général Xi Jinping, accordant la priorité absolue à la vie et à la santé du peuple chinois, a pris les commandes de la lutte contre le COVID-19 en mettant en place les dispositions nécessaires ; sous sa direction, notre Parti, notre armée et notre peuple multiethnique se sont mobilisés pour mener à bien une guerre populaire et globale contre le COVID-19. Grâce à nos efforts ardu, la bataille de défense de Wuhan et du Hubei a porté ses fruits décisifs, le combat pour juguler l'épidémie a conduit à des résultats stratégiques considérables, et la planification d'ensemble de la lutte contre l'épidémie et du développement social et économique a donné des résultats encourageants.

Les instances financières ont appliqué scrupuleusement les décisions et dispositions prises par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d'État. Conformément aux exigences selon lesquelles il faut raffermir la confiance, rester solidaires, adopter une démarche scientifique et prendre des mesures ciblées afin de gagner cette bataille contre le COVID-19, elles ont mieux garanti les fonds et mis en œuvre une panoplie de mesures budgétaires et fiscales visant à alléger le fardeau des frais médicaux qui pèse sur les patients, à améliorer le traitement du personnel affecté à la lutte contre l'épidémie, à assurer l'approvisionnement en matériel nécessaire, et à accélérer la mise au point des vaccins et des médicaments. À la fin du mois d'avril, les finances publiques à tous les échelons ont octroyé 149,9 milliards de yuans, afin que l'on puisse se faire soigner sans s'inquiéter des frais médicaux et que le traitement médical et la prévention et le contrôle du virus ne soient pas compromis pour des raisons financières.

Tout en accomplissant les tâches relatives à la lutte contre l'épidémie, nous avons mis en œuvre un ensemble de mesures de soutien et de garantie temporaires en vue d'aider les entreprises à éviter les licenciements, à surmonter leurs difficultés et à continuer à se développer, afin de relancer de manière ordonnée la production et les autres activités, et d'accélérer la reprise du cours normal de la vie et du travail dans tout le pays. On a délimité à l'avance et à trois reprises le plafond des nouvelles dettes pour 2020, soit un total de 2 848 milliards de yuans, dont 558 milliards de yuans pour le plafond des dettes générales et 2 290 milliards de yuans pour le plafond des dettes spéciales. Nous avons privilégié surtout les régions où les projets clés sont nombreux, qui présentent de faibles risques et jouent un grand rôle d'entraînement pour l'investissement effectif, de sorte que les grands projets et les projets importants liés au bien-être de la population soient effectivement mis en chantier dans les plus brefs délais et entraînent la croissance économique. Du 1^{er} mars à la fin du mois de juin, les

finances locales verront la part de leurs revenus qu'elles peuvent retenir augmenter de 5 points de pourcentage ; les fonds nouvellement accrus, soit une somme de 110 milliards de yuans, seront tous transférés aux instances au niveau des districts. Cela devrait fournir une garantie solide au fonctionnement régulier des finances aux échelons de base.

II. PROJETS DE BUDGET DES INSTANCES CENTRALES ET LOCALES POUR 2020

2020 est la dernière année de l'édification intégrale de la société de moyenne aisance et de l'exécution du XIII^e Plan quinquennal, mais aussi l'année décisive pour remporter la victoire finale dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, mener à bien l'élaboration du budget et le travail financier revêt une importance exceptionnelle. Selon les exigences du Comité central du Parti et du Conseil des affaires d'État, nous devons planifier globalement la lutte contre l'épidémie et le développement social et économique, analyser de façon scientifique la situation financière, élaborer des budgets raisonnables, et envisager de manière systémique notre travail financier. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons réaliser les objectifs prévus pour remporter la victoire finale dans la lutte contre la pauvreté, et parachever l'édification intégrale de la société de moyenne aisance.

I) Analyse de la situation des recettes et des dépenses des finances publiques pour 2020

Pour l'heure, sous le choc du COVID-19, l'économie mondiale est en grave récession, les chaînes industrielles et d'approvisionnement sont perturbées, le commerce et l'investissement internationaux se contractent, et le marché des produits primaires essentiels s'avère instable. Sur le plan intérieur, la consommation, l'investissement et l'exportation baissent, la pression sur l'emploi s'accroît nettement, les entreprises, surtout les entreprises privées, les PME et les microentreprises, sont confrontées à de grosses difficultés ; si bien que les contradictions entre les recettes et les dépenses financières s'aggravent et que les finances publiques subissent une pression croissante dans leur fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes budgétaires, en raison des conséquences de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures de dégrèvement d'impôts et de charges, les recettes financières ont diminué de 14,5 % de janvier à avril : – 3,9 % en janvier, – 21,4 % en février, – 26,1 % en mars et – 15 % en avril ; autrement dit, la baisse s'est accentuée de mois en mois au premier trimestre, avant de commencer à ralentir. Dans les mois à venir, à mesure que la vie et le travail reprennent leur cours, on prévoit que

les recettes budgétaires recommenceront à augmenter, même si cette reprise restera précaire. Les recettes du budget général devraient maintenir une croissance négative au second trimestre, remonter dans la seconde moitié de l'année si bien que la diminution des rentrées dans la première moitié de l'année devrait être compensée avant la fin de l'année.

En ce qui concerne les dépenses, pour planifier globalement la lutte contre l'épidémie et le développement social et économique et chercher de toutes nos forces à réaliser les objectifs de la bataille décisive contre la pauvreté et à édifier intégralement une société de moyenne aisance, l'intensité des dépenses budgétaires ne doit pas diminuer, d'autant plus que les finances à tous les échelons ont aussi un fort besoin de crédits budgétaires dans la lutte contre l'épidémie, l'accomplissement des tâches des « six garanties⁹ » et l'application des mesures de dégrèvement d'impôts et de charges, et que la subvention publique aux fonds d'assurances sociales est nécessaire dans certaines régions à cause d'une réduction ou exemption temporaire des cotisations sociales.

À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à des risques et défis sans précédent dans notre développement, et nous le resterons dans les prochaines années. Cependant, nous disposons d'avantages politiques et institutionnels particuliers, d'une base économique puissante, d'un marché au potentiel immense, de la diligence et de l'intelligence de plus d'un milliard de Chinois. En bravant les défis, en renforçant notre confiance et en confortant nos moteurs de croissance, nous sommes persuadés que nous traverserons cette période critique et que le développement de la Chine est plein de promesses. C'est là un solide appui pour mener à bien notre travail financier et faire mieux jouer leur rôle aux finances publiques.

II) Idées directrices et principes à suivre dans l'élaboration du budget et le travail financier en 2020

Cette année, concernant l'établissement du budget et du travail financier, **sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, nous devons nous guider sur sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère ; appliquer sans réserve l'esprit du XIX^e Congrès du Parti et des 2^e, 3^e et 4^e plénums du Comité central issu de ce congrès ; suivre sans faillir la théorie, la ligne et la stratégie fondamentales du Parti ; raffermir les « quatre consciences » et la « quadruple confiance en soi » ; préserver résolument la**

⁹ Il s'agit de garantir l'emploi, le bien-être de la population, l'initiative des acteurs du marché, la sécurité alimentaire et énergétique, la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement ainsi que le fonctionnement des administrations de base. — N.D.T.

position centrale du secrétaire général Xi Jinping au sein du Comité central et du Parti, ainsi que l'autorité et la direction centralisée et unifiée du Comité central du Parti. En nous concentrant sur l'objectif de parachever l'édification intégrale de la société de moyenne aisance, nous veillerons à faire progresser de façon coordonnée la lutte contre le COVID-19 et le développement économique et social. Tout en assurant en permanence la prévention et le contrôle de l'épidémie, nous continuerons de suivre la nouvelle vision du développement ainsi que le principe général dit « aller de l'avant à pas assurés », de prendre pour fil conducteur la réforme structurelle du côté de l'offre, et de promouvoir un développement de qualité grâce à la réforme et à l'ouverture. Nous devons mener à bien les trois grandes batailles, redoubler nos efforts pour maintenir les « six stabilisations » et garantir l'emploi, le bien-être de la population, l'initiative des acteurs du marché, la sécurité alimentaire et énergétique, la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement ainsi que le fonctionnement des administrations de base. Il faut appliquer avec fermeté la stratégie visant à relancer la demande intérieure, et neutraliser les effets de l'épidémie grâce à des mesures de macrocontrôle plus intenses. S'agissant de la politique budgétaire de relance, nous devons la rendre plus active en relevant le taux de déficit, en émettant des emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre l'épidémie, et en augmentant les obligations spéciales des instances locales. Il nous faut pratiquer la parcimonie, dépenser chaque denier comme il se doit, mieux utiliser les crédits budgétaires en valorisant leur rôle stabilisateur, et sauvegarder le développement économique et la stabilité sociale, de manière à conduire à la victoire finale la lutte contre la pauvreté et à parachever l'édification intégrale de la société de moyenne aisance.

Pour appliquer ces idées directrices, nous devons mettre l'accent sur les principes suivants : **premièrement**, travailler avec diligence et pratiquer un régime de stricte économie. Il faut appliquer fermement l'exigence selon laquelle les pouvoirs publics doivent « se serrer la ceinture », c'est-à-dire réduire leurs dépenses et trouver de nouvelles rentrées, faire preuve de parcimonie et de sobriété, se garder de la pompe et des parades, et introduire un régime de stricte économie dans tous les domaines. **Deuxièmement**, fixer les dépenses selon les recettes et améliorer la qualité et l'efficacité dans l'emploi des fonds. On doit élaborer le budget des recettes en partant toujours de la réalité, et améliorer la qualité des recettes financières. Conformément au principe du calcul des dépenses selon les recettes, de la différenciation des

dépenses selon les priorités et de la réduction des dépenses compressibles, on rejettera le concept des chiffres de base et les pratiques sclérosées. **Troisièmement**, améliorer la gestion et faire régner la discipline. Il faut dresser un budget avant de prévoir les dépenses, contrôler rigoureusement les rallonges budgétaires. Les lois et règlements financiers et économiques doivent être observés strictement, et toute infraction à la discipline financière et économique fera l'objet de poursuites en justice. **Quatrièmement**, réaliser une interaction entre les échelons supérieurs et inférieurs et travailler de concert. Il faut toujours garder à l'esprit l'« échiquier national » et mieux coordonner l'action des autorités centrales et des gouvernements locaux, afin de constituer une synergie puissante dans les domaines de l'amortissement des chocs liés à l'épidémie, de l'application des dispositions de la réforme budgétaire et fiscale, du renforcement de la gestion des encaissements et décaissements des finances publiques, de l'amélioration de la durabilité de celles-ci et de la force de réserve du développement économique et social.

III) Notre politique budgétaire et notre travail financier pour 2020

En 2020, nous appliquerons de manière plus active une politique budgétaire de relance. En menant à bien les « six stabilisations » et les « six garanties », nous prendrons des mesures plus efficaces pour neutraliser les effets du COVID-19 et leur ferons jouer un rôle clé dans la stabilisation de l'économie. Les points importants de notre politique budgétaire pour 2020 sont les suivants :

Premièrement, réduire davantage les impôts et frais divers. Nous renforcerons les politiques à court terme tout en les mettant en accord avec les arrangements institutionnels, veillerons à alléger les charges fiscales pesant notamment sur les PME, les microentreprises, les autoentrepreneurs et les entreprises dans les secteurs en difficulté. Les politiques principales de dégrèvement fiscal qui devaient expirer fin mai seront prolongées jusqu'à la fin de l'année, afin d'aider les différents acteurs du marché à surmonter leurs difficultés et à se développer, et de faire en sorte que les entreprises se maintiennent et conservent leurs postes de travail. En 2020, le montant total des nouveaux allègements fiscaux pour les acteurs du marché est estimé à plus de 2 500 milliards de yuans.

Deuxièmement, collecter les fonds par de multiples canaux. En prenant des mesures adaptées à cette période exceptionnelle, nous porterons le taux de déficit de 2,8 % à plus de 3,6 %, soit un volume de 1 000 milliards de yuans de plus que l'année dernière, de manière à atténuer activement les effets du COVID-19, à savoir la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses, et à consolider et renforcer la

confiance des acteurs du marché. En même temps, les finances centrales émettront 1 000 milliards d'emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19. Nous renforcerons l'utilisation des reports et des bonis, nous efforcerons d'augmenter les fonds à notre disposition pour combler l'écart budgétaire dû à la diminution des recettes et à l'accroissement des dépenses.

Troisièmement, modifier et optimiser la structure des dépenses budgétaires. Les dépenses en faveur du bien-être social ne pourront qu'augmenter, les dépenses dans les domaines clés devront être effectivement garanties, et les dépenses courantes devront être réduites résolument. La mise en chantier de nouveaux bureaux ou d'autres immeubles administratifs sera strictement interdite et tout gaspillage, réprimé. Les départements centraux devront donner l'exemple dans la pratique d'austérité et de stricte économie. Les dépenses pour les instances centrales elles-mêmes diminueront de 0,2 %, dont les dépenses non urgentes ou non nécessaires seront réduites de plus de 50 %. Les finances locales devront, elles aussi, réduire substantiellement les dépenses courantes, continuer à abaisser les « trois frais publics courants¹⁰ », contrôler rigoureusement les frais pour les déplacements, les réunions, les services de consultation et de formation, les forums et les expositions. Les bonis et les fonds dormants de toutes sortes devront être récupérés et réutilisés. Nous améliorerons la qualité et la rentabilité dans l'emploi des fonds budgétaires, calculerons nos dépenses au plus près et n'utiliserons nos moyens financiers limités que là où ils sont indispensables.

Quatrièmement, atténuer les difficultés financières des instances locales. Le déficit nouvellement accru et les fonds obligataires recueillis via les emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19 seront intégralement mis à la disposition des instances locales pour accomplir les « six garanties » et réduire les impôts et frais divers. Un mécanisme de transferts de paiements spéciaux sera établi pour assurer le versement direct des fonds aux municipalités et aux districts, de sorte que les entreprises et le peuple puissent en profiter directement. Ces fonds seront principalement destinés à assurer l'emploi, le bien-être social et l'initiative des acteurs du marché. Ils serviront surtout à soutenir la réduction des impôts et des frais divers, la diminution des loyers et des intérêts, ainsi que l'accroissement de la consommation et des investissements. En insistant sur l'idée que les finances publiques servent l'intérêt public, nous ne permettrons aucun détournement de fonds.

Cinquièmement, augmenter les investissements gouvernementaux. Les fonds

¹⁰ Il s'agit des frais pour les missions à l'étranger (ou à Hong Kong, Macao et Taiwan), pour l'acquisition et l'utilisation de voitures de fonction et pour les réceptions officielles. — N.D.T.

réunis grâce à l'émission des emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19 seront principalement affectés aux instances locales pour financer leurs chantiers d'infrastructures de santé publique et leurs dépenses de lutte contre le COVID-19 ; une partie de ces fonds seront destinés spécialement à aider les instances locales à résoudre les difficultés des échelons de base. Les obligations spéciales nouvellement émises par les autorités locales s'établiront à 3 750 milliards de yuans, soit une augmentation de 1 600 milliards de yuans par rapport à l'année précédente, de manière à combler les failles de notre économie, à améliorer le bien-être de la population, à stimuler la consommation et à élargir la demande intérieure.

Les politiques relatives aux recettes et dépenses principales en 2020 et les priorités de notre travail financier pour la prochaine étape :

1. Soutenir les trois grandes batailles

Remporter la victoire dans la lutte contre la pauvreté. Un soutien financier plus fort sera accordé à ce domaine. À cet effet, une somme de 146,1 milliards de yuans sera débloquée comme fonds spécial par les finances centrales, soit une augmentation annuelle de 20 milliards de yuans durant cinq années consécutives, et 30 milliards de yuans reportés des finances centrales seront également versés à titre exceptionnel. Ces crédits seront consacrés prioritairement aux régions de grande pauvreté, dont les « trois régions et trois départements », ainsi qu'aux régions sous surveillance spéciale dans la lutte contre la pauvreté et aux régions gravement touchées par le COVID-19. Nous renforcerons l'utilisation intégrée des fonds consacrés à l'agriculture dans les districts pauvres, et appliquerons les politiques de lutte contre la pauvreté grâce à l'assistance industrielle, à la réinsertion professionnelle, à l'assistance éducative et à la promotion de la consommation. Nous renforcerons également l'aide aux habitants démunis après leur relogement dans des régions plus prospères. Les plateformes de contrôle dynamique seront optimisées, et le contrôle sur les crédits budgétaires destinés à l'aide aux régions pauvres sera intensifié. Nous renforcerons le contrôle des performances tout au long de l'utilisation des fonds destinés aux projets d'assistance aux régions démunies. Nous continuerons à appliquer les principales mesures d'assistance dans les districts qui ne sont plus étiquetés comme pauvres. Nous mènerons à bien la surveillance nécessaire et apporterons une aide immédiate pour éviter que les gens ne retombent dans l'indigence. Nous accélérerons la mise au point de politiques de soutien financier en faveur de la consolidation des fruits obtenus et de la lutte continue contre la pauvreté relative, de manière à coordonner l'éradication de la pauvreté et le

redressement des régions rurales.

Réaliser les premiers objectifs de la bataille décisive contre la pollution. En maintenant l'orientation et l'intensité de notre soutien, nous mettrons l'accent sur la dépollution ciblée, scientifique et en vertu de la loi, de manière à promouvoir l'amélioration constante de l'environnement. La priorité de notre travail consiste à soutenir le bon déroulement de la campagne « ciel bleu, eaux limpides, terre propre ». Pour ce faire, nous débloquerons respectivement 25 milliards, 31,7 milliards et 4 milliards de yuans pour prévenir et traiter la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Nous accélérerons nos actions importantes telles que le traitement des eaux très polluées dans les quartiers urbains, l'amélioration de la qualité et de la rentabilité du traitement des eaux usées dans les agglomérations urbaines des régions du Centre et de l'Ouest, la protection et la reconstitution des écosystèmes du Changjiang et du Huanghe, la dépollution de l'agriculture et des zones rurales et l'élimination des vieux camions diesel. Nous mènerons en profondeur les expériences pilotes de la protection et de la reconstitution des montagnes, des rivières, des forêts, des champs, des lacs et des steppes, ferons avancer les actions dans le cadre de notre campagne « mer bleue » et poursuivrons l'aménagement global de la mer Bohai. Nous encouragerons l'établissement d'un réseau de réserves naturelles centré sur les parcs nationaux, lancerons des campagnes de reboisement du territoire et de lutte contre la désertification et renforcerons la protection et la reconstitution des écosystèmes forestiers et des prairies. Un fonds national de développement vert sera officiellement mis en service. Une compensation écologique plus grande sera accordée aux zones clés à vocation écologique. L'établissement d'un mécanisme de compensation écologique horizontale dans les bassins du Changjiang et du Huanghe sera accéléré.

Mener à bien la prévention et l'aplanissement des risques. Nous optimiserons le mécanisme de surveillance permanente sur les dettes des instances locales en unifiant les statistiques et le contrôle, de manière à trouver et éliminer à temps les risques latents. Nous prendrons un ensemble de mesures pour résorber avec prudence l'endettement camouflé, interdirons le remboursement fictif des dettes et éviterons résolument de laisser aux autres le soin de payer les pots cassés en résolvant les problèmes à court terme. Nous intensifierons les contrôles et ferons appel au recours en responsabilité en demandant des comptes aux responsables toute leur vie durant et en remontant jusqu'à la source. Les risques des institutions financières locales à haut risque seront éliminés de manière convenable, les responsabilités des parties concernées seront clarifiées et les dommages seront pris en charge en vertu de la loi.

Nous nous efforcerons de prévenir l'effet cumulatif et domino produit par les risques internes et les risques importés, et de parer aux risques systémiques.

2. Soutenir l'application de la stratégie visant à élargir la demande intérieure

Favoriser la relance de la consommation. Sur la base de la prévention et du contrôle scientifiques du COVID-19, nous encouragerons les magasins et les marchés à rouvrir leurs portes, et les services aux particuliers à reprendre leur cours normal. Nous promouvons le développement de nouvelles activités comme le commerce en ligne, et encouragerons une consommation saine et écologique. La durée des subventions publiques à l'achat de véhicules utilisant de nouvelles sources d'énergie sera prolongée jusqu'à la fin 2022, en vue d'atténuer les effets du retrait des subventions et d'en ralentir le processus. La généralisation des véhicules électriques sera accélérée dans les transports en commun urbains. Nous soutiendrons la construction de bornes de recharge et de stations d'échange de batteries. Nous apporterons un soutien au développement du cybercommerce et de la livraison à domicile dans les régions rurales, ainsi qu'au comblement des failles de la chaîne du froid des produits agricoles. Les services aux personnes âgées seront améliorés de façon accélérée, l'association entre les services médicaux aux personnes âgées et leurs soins quotidiens sera menée en profondeur, des expériences pilotes seront menées à pas assurés pour développer l'assurance soins de longue durée.

Augmenter les investissements efficaces. Les finances centrales émettront 1 000 milliards d'emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19 et les verseront complètement aux instances locales pour financer principalement la construction d'infrastructures de santé publique et les dépenses de lutte contre le COVID-19. Les instances locales seront autorisées à se servir de manière plus flexible de ces fonds obligataires tout en les coordonnant avec d'autres fonds publics, et elles jouiront d'une autonomie accrue dans l'utilisation de ceux-ci. Nous augmenterons considérablement l'ampleur des obligations spéciales émises par les instances locales. Selon le principe dit « les fonds doivent être absolument consacrés aux projets », nous répartirons les fonds de manière appropriée et en fonction du niveau de risque d'endettement des instances locales et de la préparation des projets concernés, en privilégiant les domaines clés et les projets d'importance stratégique définis par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d'État et en mobilisant les investissements privés, de manière à combler les failles de notre économie, à améliorer le bien-être de la population, à stimuler la consommation et à élargir la demande intérieure. Les investissements prévus à l'échelon central s'établira à

600 milliards de yuans, soit une augmentation de 22,4 milliards de yuans par rapport à l'année dernière. Une somme de 50 milliards de yuans des finances centrales sera injectée dans le Groupe des chemins de fer de Chine, et les 50 milliards de yuans d'obligations nouvellement émises seront utilisées comme capitaux propres pour promouvoir la construction ferroviaire : construction de lignes TGV principales dans les régions côtières, de voies ferrées interurbaines et de voies ferrées TGV dans les régions riveraines.

3. Garantir l'emploi des habitants

Chercher par tous les moyens à stabiliser et multiplier les emplois. En considérant l'emploi comme la priorité des priorités, nous tâcherons de stabiliser le marché de l'emploi et d'en améliorer la structure et la qualité. Une enveloppe de 53,9 milliards de yuans, débloquée par les finances centrales, sera utilisée à titre de subvention à l'emploi ; le fonds spécial de plus de 100 milliards de yuans — somme tirée du solde du fonds de l'assurance chômage — destiné à l'action visant à augmenter les aptitudes professionnelles ainsi que le fonds spécial alloué à titre de récompenses ou de subventions pour la restructuration des entreprises industrielles devront continuer à bien jouer leur rôle ; ces crédits budgétaires seront destinés à encourager les instances locales à mettre en œuvre les politiques en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises. Il faut accorder plus d'attention à l'emploi des groupes prioritaires tels que les diplômés universitaires, les militaires démobilisés et les travailleurs migrants, et multiplier les moyens pour promouvoir l'emploi et la création d'entreprises. Nous continuerons à encourager l'amélioration des aptitudes professionnelles, et la formation professionnelle devra profiter à 35 millions de personnes cette année et l'année suivante. Nous poursuivrons notre soutien aux établissements de l'enseignement professionnel supérieur pour qu'ils recrutent plus d'étudiants et améliorent leur qualité. On y prévoit l'admission de 2 millions d'étudiants supplémentaires. Nous réviserons aussi la politique de subvention exceptionnelle à l'entrepreneuriat pour qu'elle profite désormais aux paysans migrants qui retournent dans leur région d'origine pour y créer leur propre entreprise.

Garantir le minimum vital des chômeurs. Nous continuerons à mettre en valeur le fonds de l'assurance chômage, renforcerons la garantie du minimum vital et la réinsertion professionnelle des chômeurs, appliquerons soigneusement les politiques d'aide aux chômeurs déjà promulguées telles que la prolongation de la durée permettant aux chômeurs dépassant un certain âge de percevoir leur assurance chômage, l'attribution des indemnités spéciales de chômage dans l'étape actuelle et

l'accroissement de la subvention exceptionnelle afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix. La couverture de l'assurance chômage sera étendue.

4. Garantir le bien-être du peuple

Promouvoir l'égalité des chances dans l'éducation et l'amélioration de sa qualité. L'utilisation des fonds destinés à l'éducation sera optimisée et la gestion à la performance de ces fonds sera renforcée afin de faire bénéficier les enseignants du cycle de l'enseignement obligatoire du traitement qu'ils méritent, d'améliorer les conditions des écoles des régions pauvres du Centre et de l'Ouest, et de réduire l'écart entre villes et campagnes, entre différentes régions et entre différentes écoles. Les transferts de paiements aux finances locales au profit de l'éducation seront accrus : on augmentera respectivement de 8,3 %, 11,8 %, 9,6 % et 9,2 % le fonds de subvention à l'enseignement obligatoire dans les villes et les campagnes, le fonds de soutien au développement de l'éducation préscolaire, le fonds de subvention aux élèves, ainsi que le fonds destiné à améliorer les conditions matérielles des lycées de l'enseignement général. En vue d'accélérer le développement intégré de l'éducation obligatoire dans les villes et les campagnes, nous allons unifier la dotation par élève aux frais de fonctionnement des écoles à l'échelle nationale dès le semestre du printemps de 2020. Nous favoriserons la construction de pensionnats dans les cantons et les bourgs, d'écoles de petite taille dans les villages et d'écoles de chef-lieu de district. Nous nous efforcerons de résoudre le problème d'accès à l'éducation des enfants qui s'installent avec leurs parents migrants en ville. Nous augmenterons l'offre de ressources d'enseignement préscolaire pour tous, tout en privilégiant les régions de pauvreté profonde. Nous accélérerons la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, encouragerons l'enseignement professionnel à améliorer sa qualité et à former des élèves d'élite, soutiendrons l'édification d'universités et de disciplines de rang mondial et le développement des écoles supérieures du Centre et de l'Ouest, de manière à élever le niveau de développement intensif de l'enseignement supérieur.

Poursuivre la stratégie « Chine en bonne santé ». Plaçant toujours la vie et la santé des masses populaires au premier rang et répondant aux besoins de mener en permanence la lutte contre le COVID-19, nous allons augmenter les dépenses publiques dans ce secteur et mettre l'accent sur une protection durable et au bénéfice des plus défavorisés, afin d'améliorer la santé de la population et d'augmenter le niveau médical et sanitaire de notre pays. Le montant de la subvention publique à l'assurance maladie sera relevé de 30 yuans pour atteindre 550 yuans par an et par

personne, et la cotisation individuelle sera augmentée parallèlement. La subvention aux services sanitaires de base sera majorée de 5 yuans pour atteindre 74 yuans par an et par personne ; la part augmentée sera consacrée entièrement aux quartiers d'habitation urbains et ruraux pour renforcer l'hygiène et la prévention des épidémies au niveau de base. Concernant le système d'assurance maladie de base, le mécanisme de remboursement direct des frais d'hospitalisation à l'endroit même de la prestation de soins sera consolidé et amélioré. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion centralisée du fonds de l'assurance maladie, la gestion centralisée au niveau municipal sera poursuivie à pas assurés. Nous soutiendrons l'approfondissement de la réforme coordonnée des soins médicaux, de l'assurance maladie et des services pharmaceutiques. Nous multiplierons régulièrement les catégories de médicaments achetés de manière centralisée et utilisés par l'État, et mènerons des essais visant à effectuer un achat centralisé par l'État des consommables médicaux de haute valeur. Nous optimiserons la répartition des ressources médicales et sanitaires et poursuivrons le soutien à l'approfondissement de la réforme générale des hôpitaux publics. Nous promouvrons le redressement et le développement de la médecine et de la pharmacie chinoises traditionnelles. Dans le cadre du renforcement du système de santé publique, nous favoriserons la mise en place d'un système de prévention, de contrôle et de traitement des épidémies majeures, ainsi que celle d'un système de garantie du matériel d'urgence, et ferons progresser régulièrement la construction de centres médicaux régionaux. Nous soutiendrons la formation de professionnels en matière d'hygiène et de santé.

Améliorer le niveau de protection de la vieillesse. La pension des retraités sera majorée de 5 %, tandis que le minimum de la part non individuelle de la pension de vieillesse des habitants des villes et des campagnes sera augmenté de manière appropriée. La gestion centralisée de l'assurance vieillesse de base au niveau provincial sera poursuivie généralement, de sorte que les encaissements et les décaissements centralisés de ce fonds seront réalisés dans toutes les provinces d'ici la fin 2020. La mise en place d'un système de gestion centralisée de l'assurance vieillesse au niveau national sera accélérée. La contribution des caisses provinciales au fonds central de péréquation des pensions de base des travailleurs sera portée à 4 %, l'aide aux régions démunies sera accrue et le paiement ponctuel et intégral des pensions de base aux retraités sera assuré. Pour améliorer les soins aux personnes âgées, nous renforcerons l'offre de services et la construction d'installations au niveau des quartiers d'habitation, et continuerons à promouvoir l'association des soins

médicaux et des services en leur faveur.

Mener à bien la protection des plus démunis. Nous allons placer parmi les dépenses budgétaires prioritaires les fonds de garantie des moyens d'existence, surtout ceux en faveur des populations en difficulté. Les finances centrales prévoient un fonds d'assistance aux déshérités de 148,4 milliards de yuans pour permettre aux diverses régions de mener à bien le travail concernant, entre autres, la garantie du minimum vital, la prise en charge des plus démunis, l'assistance temporaire en leur faveur, les secours aux vagabonds et aux mendiants, ainsi que la garantie des moyens de subsistance des orphelins. Nous soutiendrons le développement des œuvres sociales en faveur des handicapés. La couverture du minimum vital sera également élargie : toutes les familles pauvres des villes et des campagnes le toucheront, de même que les chômeurs en ville et les travailleurs migrants retournés à la campagne qui remplissent les conditions requises. Nous appliquerons en temps voulu le mécanisme d'indexation sur l'indice des prix de l'aide et de la protection sociales, et accroîtrons temporairement la subvention exceptionnelle, afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix sur la vie des populations en difficulté. En même temps, les finances centrales prévoient un fonds d'assistance médicale de 28,6 milliards de yuans, afin d'alléger les charges de soins médicaux pesant sur les personnes en difficulté et de faire bénéficier les plus démunis d'une protection médicale.

Perfectionner le système du logement social. Une enveloppe de 70,7 milliards de yuans sera allouée par les finances centrales, à titre de subventions, à la construction de logements sociaux dans les villes, pour soutenir principalement la rénovation des quartiers anciens et délabrés et le développement de la location immobilière, pour renforcer la garantie de logement des citoyens démunis et pour soutenir la rénovation des quartiers vétustes. Par ailleurs, les finances centrales accorderont 18,5 milliards de yuans de subventions à la rénovation des maisons délabrées dans les campagnes pour faire progresser le travail en la matière et surtout la consolidation des maisons rurales contre les tremblements de terre.

Améliorer les services culturels publics. Les finances centrales prévoient un fonds de 15,2 milliards de yuans pour subventionner les instances locales dans le développement des services culturels publics de base, afin d'élargir leur couverture, d'augmenter leur adaptabilité et de favoriser leur égalisation géographique. Nous soutiendrons activement la reprise et le développement d'industries culturelles touchées par l'épidémie. Nous ferons avancer le projet de transmission et de développement des bonnes traditions culturelles chinoises. Nous assurerons le

financement de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Beijing ainsi que de la préparation de notre équipe sportive à ces jeux.

5. Garantir l'initiative des acteurs du marché

Procéder à une plus forte réduction des impôts et frais divers. Nous continuerons à appliquer cette année les politiques promulguées en 2019, qu'il s'agisse de l'ajustement à la baisse des taux de la TVA ou du taux de la cotisation patronale à l'assurance vieillesse, ce qui donnera lieu à une réduction supplémentaire d'environ 500 milliards de yuans d'impôts et de charges. Certaines des politiques de dégrèvement fiscal temporaire déjà promulguées seront prolongées jusqu'à la fin de l'année : exemption de la cotisation patronale des PME et des microentreprises aux assurances vieillesse, chômage et accidents du travail ; exemption ou réduction de la TVA en faveur des petits contribuables ; exemption de la TVA sur la prestation de services en matière de transports en commun, de restauration, d'hôtellerie, de tourisme, de loisirs, de culture, de sports et autres ; exemption ou réduction de redevances au titre du fonds de développement de l'aviation civile et de la construction des ports. Les PEMIC et les autoentrepreneurs verront le délai de paiement de leur IRE prolongé jusqu'à l'année prochaine. Nous appliquerons résolument et efficacement la réduction des impôts et frais divers, et travaillerons à aider les entreprises, surtout les PME, les microentreprises et les autoentrepreneurs, à surmonter leurs difficultés.

Réduire les coûts de production et d'exploitation des entreprises. Avec les politiques monétaires et industrielles, nos politiques budgétaires apporteront un plus grand soutien aux entreprises et aux secteurs fortement affectés par le COVID-19, et aideront les entreprises en difficulté à trouver des financements plus facilement et à des conditions plus avantageuses. Nous allons réduire, voire supprimer, les loyers des immeubles dont l'État est propriétaire et encourager tous les types de propriétaires à faire de même ou à différer la perception des loyers. Les établissements de garantie de financement dont le gouvernement est l'actionnaire principal réduiront de moitié leurs frais et porteront à un niveau inférieur à 1 % le taux moyen des frais de garantie. En 2020, le montant du prêt nouvellement recautionné par le Fonds national de garantie de financement devra atteindre au moins 400 milliards de yuans. Nous appliquerons aussi des mesures pour permettre de proroger l'échéance des prêts garantis destinés à la création d'entreprise qui répondent aux conditions requises, et nous allons assouplir les conditions requises et élargir le groupe des bénéficiaires en y ajoutant les autoentrepreneurs et les chauffeurs de taxi affectés par l'épidémie.

Dynamiser continuellement les acteurs du marché. À cet effet, il convient d'approfondir la réforme visant à promouvoir la décentralisation et la simplification administratives, à concilier le contrôle et le laissez-faire et à améliorer la prestation de services, de même que de poursuivre de façon plus poussée la démocratisation de la création d'entreprises et de l'innovation. Il faut soutenir la création de plateformes spécialisées de services publics qui couvrent tous les maillons, et mieux faire jouer le rôle d'entraînement dévolu aux nouvelles zones, aux zones de développement de hautes et nouvelles technologies et aux centres de démonstration pour l'innovation et l'entrepreneuriat au niveau national. Nous mettrons en œuvre des politiques fiscales préférentielles encourageant le développement du capital-risque. En poursuivant les politiques de récompense et de subvention en faveur de la réduction des coûts de garantie pour le financement des PEMIC, nous encouragerons l'augmentation des prêts garantis au profit des PEMIC relevant de l'économie réelle, ainsi que la diminution du taux des frais de garantie. Nous continuerons à mener à bien le règlement des arriérés de paiement vis-à-vis des entreprises privées et des PME.

6. Garantir la sécurité céréalière et énergétique

Chercher par tous les moyens à assurer l'approvisionnement en céréales et d'autres produits agricoles importants. Soucieux d'assurer notre indépendance alimentaire, nous nous efforcerons d'améliorer notre capacité de garantir la sécurité alimentaire du pays en maintenant les superficies cultivées en grain et en stabilisant la production céréalière. Nous renforcerons la protection des terres arables et la construction d'ouvrages hydrauliques, en soutenant la création de 80 millions de *mu* [environ 5,33 millions d'hectares] de surfaces cultivables répondant à des critères élevés, et en encourageant dans le Nord-Est les pratiques culturales respectueuses de l'intégrité des terres noires sur une superficie de 40 millions de *mu* [environ 2,67 millions d'hectares]. Il faut poursuivre le plan de redressement de la production de soja, approfondir la réforme du système d'achat et de stockage des céréales, et parfaire la politique de prix d'achat plancher pour le riz et le blé ainsi que le mécanisme combinant l'achat au prix du marché et les subventions aux producteurs pour le maïs et le soja. Nous nous efforcerons de garantir l'offre et la stabilité du marché céréalière à l'échelle nationale. Nous mènerons une politique de relance de l'élevage porcin, de manière à assurer un approvisionnement stable du marché intérieur. Nous continuerons à intensifier la prévention et le contrôle des épizooties comme la peste porcine africaine et la grippe aviaire hautement pathogène, et à stimuler le développement général de l'élevage et de l'aquaculture.

Assurer la sécurité énergétique. Nous continuerons à soutenir l'exploitation et l'utilisation du gaz non traditionnel, dont le gaz de schiste et le gaz des houillères, à favoriser le développement sain des énergies renouvelables et à promouvoir la restructuration du secteur énergétique. Le système de réserves énergétiques sûres sera complété. Les coûts liés à la consommation d'électricité et de gaz des entreprises seront diminués, et le tarif de l'électricité appliqué aux grandes entreprises industrielles (à l'exception des entreprises énergivores) et aux autres entreprises industrielles et commerciales au sens général baissera de 5 %. Concernant la tarification double, nous allons appliquer, en guise de mesures de soutien en faveur de certaines entreprises, des exonérations ou des réductions et nous exempterons de la surcharge « haute fiabilité » les services hospitaliers remaniés ou nouvellement mis en service. Nous réduirons dans un délai déterminé le prix du gaz non domestique, appliquerons plus tôt que prévu le tarif basse saison et accorderons un tarif préférentiel à la production d'engrais et aux autres secteurs connexes de l'agriculture gravement perturbés par l'épidémie.

7. Garantir la stabilité de la chaîne industrielle et d'approvisionnement

Soutenir le développement centré sur la qualité de l'industrie manufacturière. Nous favoriserons une restauration et une stabilisation accélérées de la chaîne de l'industrie et de l'offre. Nous travaillerons à encourager les entreprises à accroître leurs investissements dans la rénovation technologique et le renouvellement des équipements, à promouvoir l'optimisation et la mise à niveau des industries manufacturières traditionnelles, et à soutenir l'exécution des projets pilotes d'ingénierisation concernant les secteurs d'intérêt stratégique, ainsi que la création de plateformes de services en faveur de la montée en gamme des industries prioritaires. Nous apporterons un appui solide au développement de l'Internet industriel et à l'essor de la fabrication intelligente. En poursuivant la politique expérimentale de compensation à la souscription d'assurances des premiers gros équipements techniques de fabrication nationale, nous stimulerons énergiquement l'application et la généralisation de produits innovants. Nous mènerons une action en faveur de la création de nouvelles formes d'activité de l'économie numérique, et soutiendrons le développement de la chaîne d'approvisionnement numérique. Nous favoriserons un développement centré sur la qualité des logiciels et des circuits intégrés. Nous établirons, après des études, un système d'échange destiné aux achats publics ainsi que des mécanismes de gestion des coûts et de partage des risques qui favorisent l'innovation. Nous contribuerons à une meilleure intégration de l'industrie

manufacturière de pointe et des services modernes, afin de créer nos propres marques de services haut de gamme.

Accroître notre capacité de soutien à l'innovation scientifique et technologique. Nous accroîtrons notre soutien à la R-D sur les vaccins, les médicaments et les techniques de tests de dépistage rapide pour lutter contre le COVID-19, en lui fournissant tout le financement nécessaire. Nous perfectionnerons le système institutionnel et structurel de soutien à la recherche fondamentale et à l'innovation primaire, et redoublerons d'efforts pour réaliser des percées dans le domaine des technologies clés. Afin de consolider nos forces scientifiques et technologiques d'intérêt stratégique, nous favoriserons la construction de laboratoires nationaux et la réorganisation du système des laboratoires clés de l'État. Des plans d'exécution échelonnée de nos grands projets technoscientifiques spéciaux seront lancés, et la mise en œuvre des projets prioritaires relevant du plan « Innovation à l'horizon de 2030 » sera accélérée. Il importe d'approfondir la coopération internationale dans le domaine scientifique et technologique, et de mieux protéger les droits de propriété intellectuelle. Pour mener à bien les projets prioritaires, nous ferons appel à tous les talents, la seule condition étant la compétence réelle. Des expériences pilotes seront menées pour octroyer à tout chercheur le droit de propriété ou d'utilisation à long terme sur les découvertes faites par lui dans le cadre de son activité professionnelle, de manière à stimuler le dynamisme des instituts et du personnel de recherche.

Stabiliser les bases du commerce extérieur et des investissements étrangers. Nous continuerons à soutenir et orienter la construction de zones pilotes de cybercommerce transfrontalier, et contribuerons à créer plus rapidement de nouveaux pôles de croissance commerciale. Nous accélérerons la construction du port de libre-échange du Hainan, encouragerons les zones frontalières de coopération économique et les autres zones prioritaires à améliorer leurs services publics, et favoriserons l'importation de technologies et équipements avancés ainsi que de pièces et composants clés. Nous approfondirons les expériences pilotes favorisant le développement innovant du commerce des services, et encouragerons la prestation de services externalisés à l'échelle internationale ainsi que l'exportation de technologies et de services techniques. Nous veillerons à mettre en place un système de services publics en faveur des investissements étrangers, à encourager un développement ordonné de la coopération internationale et de nos investissements à l'étranger, et à promouvoir la réalisation commune de l'initiative « Ceinture et Route ».

8. Garantir le fonctionnement des administrations de base

Les finances centrales vont accroître effectivement le soutien aux finances locales en faisant appel au déficit nouvellement augmenté, aux fonds reportés des exercices précédents et aux excédents libérés par la réduction des dépenses à l'échelon central. Tout cela devrait permettre d'atténuer la pression que les administrations locales subissent en matière de dépenses budgétaires à cause du ralentissement de l'augmentation de leurs recettes. Les transferts de paiements par les instances centrales au profit des instances locales augmenteront de 12,8 %, dont les transferts de paiements courants (sans compter les transferts de paiements sous compétences partagées) augmenteront de 7,5 %, soit 7,7 points de pourcentage de plus que les dépenses à l'échelon central. Dans l'affectation des fonds, la priorité sera accordée aux anciennes bases révolutionnaires, aux régions peuplées d'ethnies minoritaires, aux régions frontalières, aux régions démunies, ainsi qu'aux régions lourdement affectées par l'épidémie, afin de garantir le fonctionnement régulier des administrations locales. Sur les transferts de paiements courants, une enveloppe de 1 719,2 milliards de yuans sera utilisée pour l'uniformisation des services publics fondamentaux entre les régions, soit un accroissement de 10 % ; 297,9 milliards de yuans (+ 10 %) seront versés à titre de récompenses ou de subventions dans le cadre du mécanisme de garantie des moyens financiers de base au niveau des districts ; 279,61 milliards de yuans (+ 12,4 %) seront débloqués pour renforcer le soutien aux anciennes bases révolutionnaires, ainsi qu'aux régions frontalières, déshéritées ou peuplées d'ethnies minoritaires. Par ailleurs, une enveloppe de 605 milliards de yuans sera débloquée, à titre de transferts de paiements spéciaux, pour soutenir les administrations locales à exécuter les tâches des « six garanties » et à gérer les imprévus. En même temps, il faudra innover dans la répartition des fonds budgétaires et allouer le plus de fonds possible aux échelons inférieurs, afin d'assurer l'acheminement direct de ceux-ci aux administrations de base comme les villes et les districts, ainsi que leur utilisation au profit directement des entreprises et du peuple.

9. Coordonner le développement des villes, des campagnes et des diverses régions

Renforcer les services publics dans les régions rurales. Tout en luttant contre l'épidémie, nous travaillerons à renforcer l'aménagement du cadre de vie et le système de santé publique dans les campagnes, en y poursuivant la révolution sanitaire des toilettes en fonction des conditions locales et en y améliorant le traitement des ordures ménagères et des eaux usées, de manière à mettre à niveau la

construction de beaux villages. Nous accorderons un soutien actif à la maintenance des réseaux ruraux d'alimentation en eau potable tout en privilégiant les régions défavorisées, et entamerons en zone rurale des expériences pilotes en ce qui concerne l'interconnexion des systèmes hydrographiques et leur réaménagement général. Nous promouvoir la construction accélérée des infrastructures telles que les « routes rurales aux quatre qualités ». Nous mènerons en profondeur les essais de la réforme globale des régions rurales, visant à mieux garantir les crédits budgétaires au fonctionnement normal des organisations rurales de base et à trouver de nouveaux modèles efficaces de gouvernance rurale.

Promouvoir un accroissement régulier des revenus des paysans. Nous accroîtrons notre soutien aux propriétaires d'exploitations à grande échelle sous diverses formes, et renforcerons les services aux petits producteurs agricoles et aux petits éleveurs. Pour améliorer la rentabilité du secteur agricole, nous devons approfondir l'intégration des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans les campagnes, soutenir la création de parcs agro-industriels modernes et la construction de cantons modèles dans le développement agro-industriel, et développer énergiquement les conglomérats industriels disposant d'atouts locaux. Nous aiderons les paysans à trouver un emploi ou à créer leur propre entreprise dans leur région d'origine, multiplierons les formations professionnelles en leur faveur, et soutiendrons, par des subventions accrues et l'octroi de prêts garantis, les migrants qui retournent dans leur village pour y créer une entreprise.

Mener en profondeur la nouvelle urbanisation. Nous nous efforcerons d'élever le niveau des infrastructures et des services publics urbains, en accroissant les investissements du gouvernement et en soutenant énergiquement le flux des capitaux non publics dans ce secteur. Tout en améliorant les politiques budgétaires, les finances centrales débloqueront 35 milliards de yuans de primes en faveur de la conversion en citadins des anciennes populations agricoles, afin d'inciter les gouvernements locaux, surtout les gouvernements des villes, à absorber activement des travailleurs d'origine rurale, et d'augmenter l'efficacité de cette politique. Par un renforcement des aides financières, nous encouragerons les gouvernements locaux à offrir de meilleurs services publics fondamentaux aux migrants d'origine rurale dans les domaines de l'emploi, des assurances sociales, du logement social et de l'éducation de leurs enfants qui s'installent en ville avec les parents.

Favoriser l'application des grandes stratégies nationales de développement interrégional. Des efforts continus seront déployés pour faire émerger une nouvelle

configuration concernant la mise en valeur de l'Ouest, promouvoir tous azimuts le redressement du Nord-Est, favoriser le décollage du Centre et faire valoir le rôle pionnier de l'Est dans le développement du pays. Nous adopterons des politiques financières et fiscales plus énergiques pour soutenir la mise en œuvre des grandes stratégies nationales de développement interrégional telles que le développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei, la construction de la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao et le développement intégré du delta du Changjiang. Nous accorderons aussi notre soutien à l'aménagement de la nouvelle zone de Xiong'an, à l'application des mesures en faveur de la protection globale commune de la ceinture économique du Changjiang, à la protection écologique et au développement de qualité dans le bassin du Huanghe, ainsi qu'à la construction d'une zone économique Chengdu-Chongqing. Un fort appui sera apporté à la reconversion économique des villes qui souffrent de l'épuisement de leurs ressources minières. Nous favoriserons un développement accéléré des anciennes bases révolutionnaires, des régions peuplées d'ethnies minoritaires, des régions frontalières et des régions démunies. Par ailleurs, nous mènerons des études pour élaborer des politiques budgétaires et fiscales en faveur du développement social et économique du Tibet et du Xinjiang au cours de la période du XIV^e Plan quinquennal.

En même temps, nous allons bien exécuter les diverses politiques budgétaires et fiscales en faveur de la province du Hubei, mener à bien le travail visant à stabiliser l'emploi, à garantir les moyens d'existence aux populations et à assurer le fonctionnement des administrations, promouvoir la reprise accélérée de la production et du commerce ainsi que le déroulement régulier de la chaîne de l'industrie et de l'offre, afin que la vie économique et sociale du Hubei retourne à la normale et que ses finances fonctionnent comme il faut.

10. Soutenir la défense nationale et la diplomatie

Pour mieux servir la cause du Parti et de l'État, nous assurerons en priorité les dépenses en matière de défense nationale pour soutenir la modernisation de celle-ci et de l'armée. Nous promouvoir l'approfondissement accéléré de l'intégration militaro-civile, en garantissant les crédits budgétaires nécessaires et en perfectionnant les politiques d'accompagnement. Nous améliorerons les mesures en faveur des militaires invalides et des familles des militaires morts en service commandé, et favoriserons la mise en place d'un système de garantie des services pour les militaires démobilisés, afin de leur assurer effectivement le traitement qui leur est dû. Nous soutiendrons la diplomatie de grand pays aux caractéristiques chinoises et

encouragerons la participation active de la Chine à la réforme de la gouvernance économique mondiale.

IV) Projet de recettes et de dépenses du budget général pour 2020

1. Budget général des instances centrales

Les recettes du budget général central s'établiront à 8 277 milliards de yuans, soit une baisse de 7,3 % par rapport au bilan de 2019. Si l'on y ajoute 530 milliards de yuans prélevés sur le fonds de stabilisation et de régulation du budget central (y compris une partie de la somme qu'il est prévu d'ajouter pendant la période d'établissement du bilan) et 358 milliards de yuans prélevés sur le budget des fonds gouvernementaux des instances centrales et le budget d'exploitation du capital public central, ce chiffre atteindra un total de 9 165 milliards de yuans. Les dépenses du budget général central sont estimées à 11 945 milliards de yuans, soit une hausse de 9,1 %. Les finances centrales enregistreront donc un déficit de 2 780 milliards de yuans, soit une augmentation de 950 milliards par rapport à l'année 2019.

Les dépenses du budget général des finances centrales de 2020 sont composées des dépenses à l'échelon central, du fonds central de réserve, ainsi que des transferts de paiements réalisés par les instances centrales au profit des instances locales.

1) Les dépenses à l'échelon central se chiffreront à 3 503,5 milliards de yuans (-0,2 %). Sur ce chiffre, 172,176 milliards de yuans (-13,3 %) seront affectés aux services publics généraux, 54,305 milliards de yuans (-11,8 %) aux fonds diplomatiques, 1 268,005 milliards de yuans (+6,6 %) à la défense nationale, 183,272 milliards de yuans (+0,7 %) à la sécurité publique, 169,909 milliards de yuans (-7,5 %) à l'éducation — si l'on y ajoute les dépenses à l'échelon local, les dépenses nationales pour l'éducation connaîtront une augmentation de 5,4 % —, 319,651 milliards de yuans (-9,1 %) aux sciences et technologies — si l'on y ajoute les dépenses à l'échelon local, les dépenses nationales pour les sciences et technologies progresseront de 3,1 % —, 121,618 milliards de yuans (+1 %) au stockage de céréales, d'huiles comestibles et d'autres produits, et 539,943 milliards de yuans (+18,2 %) au paiement des intérêts des dettes.

2) Une enveloppe de 8 391,5 milliards de yuans (+12,8 %) sera allouée aux finances locales à titre de transferts de paiements. Une somme de 7 010,762 milliards de yuans (+4,9 %) sera débloquée à titre de transferts de paiements courants. Sur ce chiffre, 3 262,001 milliards de yuans seront affectés aux transferts de paiements sous compétences partagées, soit une hausse de 2 %, destinée principalement à aider les instances locales à appliquer les politiques sous compétences partagées concernant

notamment l'éducation, l'assurance vieillesse et l'assurance maladie, et à favoriser l'uniformisation des services publics fondamentaux ; le montant des autres transferts de paiements courants s'élèvera à 3 748,761 milliards de yuans, soit une augmentation de 7,5 %, taux de croissance supérieur de 7,7 points de pourcentage à celui des dépenses par les instances centrales elles-mêmes, ce qui reflète la volonté politique des finances centrales d'intensifier leur soutien aux instances locales et, surtout, de renforcer la capacité de paiement des administrations dans les régions les plus défavorisées. Une somme de 775,738 milliards de yuans sera débloquée à titre de transferts de paiements spéciaux (y compris les investissements inscrits au budget central), soit une augmentation de 2,5 %. Les fonds seront destinés à assurer la mise en œuvre des dispositions importantes du Comité central du Parti et du Conseil des affaires d'État concernant, entre autres, la construction d'infrastructures, la dépollution et le redressement des campagnes.

Par ailleurs, on a créé un nouveau poste pour les transferts de paiements que réalisent les instances centrales au profit des instances locales : les transferts de paiements spécifiques à utiliser comme ressources exceptionnelles pour aider les instances locales à mener à bien le travail des « six garanties », notamment pour garantir les moyens d'existence de la population, assurer le fonctionnement des administrations de base, renforcer le système de santé publique, le système de lutte contre les épidémies majeures ainsi que le système de garantie du matériel d'urgence, et faire face aux facteurs d'incertitude durant la seconde moitié de l'année. Cette année, on prévoit pour ce poste une enveloppe de 605 milliards de yuans qui sera ventilée de manière plus précise en fonction des destinations susmentionnées au cours de l'exécution du budget.

3) Une enveloppe de 50 milliards de yuans sera injectée dans le fonds central de réserve, soit autant que l'année précédente. Cette somme pourra être inscrite, selon les cas, au chapitre des dépenses de l'échelon central, ou à celui des transferts de paiements par les instances centrales au profit des instances locales.

2. Budget général des instances locales

Les recettes des budgets généraux des finances locales provenant de ressources propres s'établiront à 9 750 milliards de yuans (- 3,5 %). Si l'on y ajoute 8 391,5 milliards de yuans versés par les finances centrales à titre de transferts de paiements, ainsi que 2 110 milliards de yuans provenant des prélèvements, des reports et des bonis des finances locales, leur montant devrait atteindre 20 251,5 milliards de yuans. Les dépenses des budgets généraux des finances locales sont estimées à

21 231,5 milliards de yuans, soit un accroissement de 4,2 %. On constate donc un déficit de 980 milliards de yuans, c'est-à-dire une augmentation de 50 milliards de yuans par rapport à 2019. Pour combler ce déficit, des obligations générales seront émises pour le compte des instances locales.

3. Budget général de l'État

Compte tenu des prévisions budgétaires des instances centrales et locales, les recettes du budget général de l'État sont estimées à 18 027 milliards de yuans (- 5,3 %). Si l'on y ajoute les prélèvements, reports et bonis totalisant 2 998 milliards de yuans, ce chiffre devrait atteindre 21 025 milliards de yuans. Les dépenses du budget général de l'État devraient, quant à elles, s'élever à 24 785 milliards de yuans (y compris les 50 milliards de yuans déposés dans le fonds central de réserve), soit une augmentation de 3,8 %. On constate donc un déficit de 3 760 milliards de yuans, soit une augmentation de 1 000 milliards de yuans par rapport à l'année 2019.

V) Projet de recettes et de dépenses du budget des fonds gouvernementaux pour 2020

Les recettes des fonds gouvernementaux des instances centrales se chiffreront à 361,141 milliards de yuans, soit une diminution de 10,6 %. Si l'on y ajoute 18,004 milliards de yuans reportés de l'exercice précédent et 1 000 milliards de yuans issus de l'émission d'emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19, le montant des recettes des fonds gouvernementaux des instances centrales s'établira à 1 379,145 milliards de yuans. Quant aux dépenses des fonds gouvernementaux des instances centrales, elles seront de 1 078,895 milliards de yuans. Sur ce chiffre, 278,132 milliards de yuans seront dépensés à l'échelon central, soit une baisse de 10,7 % ; 800,763 milliards de yuans seront octroyés aux instances locales à titre de transferts de paiements, un surcroît de dépenses financées par les emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19. Une somme de 300,25 milliards de yuans sera reportée au budget général.

Les recettes des fonds gouvernementaux des instances locales provenant de ressources propres s'établiront à 7 783,464 milliards de yuans, soit une diminution de 3,3 %. Sur ces recettes, 7 040,689 milliards de yuans proviendront de la cession des droits d'occupation de terrains publics, soit une baisse de 3 %. Si l'on y ajoute 800,763 milliards de yuans alloués par les fonds gouvernementaux des instances centrales à titre de transferts de paiements et 3 750 milliards de yuans des recettes provenant de l'émission d'obligations spéciales des instances locales, les recettes des fonds gouvernementaux au niveau local totaliseront 12 334,227 milliards de yuans.

Quant aux dépenses des fonds gouvernementaux des instances locales, elles se chiffreront à 12 334,227 milliards de yuans, soit une augmentation de 39,8 %.

En faisant la somme des budgets des instances centrales et locales, il est prévu que les recettes nationales des fonds gouvernementaux totalisent 8 144,605 milliards de yuans, soit une baisse de 3,6 %. Si l'on y ajoute 18,004 milliards de yuans des soldes positifs reportés de l'exercice précédent, 1 000 milliards de yuans issus d'emprunts d'État spéciaux destinés à la lutte contre le COVID-19 et 3 750 milliards de yuans provenant de l'émission d'obligations spéciales des instances locales, le volume global des recettes des fonds gouvernementaux à l'échelle nationale s'établira à 12 912,609 milliards de yuans. Quant aux dépenses nationales des fonds gouvernementaux, elles sont estimées à 12 612,359 milliards de yuans, soit une hausse de 38 %. 300,25 milliards de yuans seront versés au budget général.

VI) Projet de recettes et de dépenses du budget d'exploitation du capital public pour 2020

Les recettes du budget d'exploitation du capital public central atteindront cette année 169,165 milliards de yuans, soit une hausse de 3,4 %. Si l'on y ajoute le solde de 14,406 milliards de yuans reporté de l'exercice précédent, les recettes du budget d'exploitation du capital public central se chiffreront à 183,571 milliards de yuans. Les dépenses du budget d'exploitation du capital public central sont estimées à 125,821 milliards de yuans (+ 13,5 %). Sur ce chiffre, 119,76 milliards de yuans (+ 21,4 %) seront dépensés à l'échelon central ; 6,061 milliards de yuans seront octroyés aux instances locales à titre de transferts de paiements. Une somme de 57,75 milliards de yuans sera reportée au budget général, portant à environ 35 % la proportion des fonds reversés, hausse principalement due au renforcement de l'utilisation coordonnée des crédits budgétaires pour équilibrer le budget général après l'application de la réduction des impôts et des frais divers.

Les recettes du budget d'exploitation du capital public local provenant de ressources propres sont estimées à 194,661 milliards de yuans (- 16,3 %). Si l'on y ajoute 6,061 milliards de yuans provenant du budget d'exploitation du capital public central et affectés aux finances locales à titre de transferts de paiements, et 20,267 milliards de yuans reportés de l'exercice précédent, les recettes du budget d'exploitation du capital public local totaliseront 220,989 milliards de yuans. Les dépenses du budget d'exploitation du capital public local se chiffreront à 141,732 milliards de yuans, soit une hausse de 9 %. De plus, une somme de 79,257 milliards de yuans sera reportée au budget général.

Compte tenu des prévisions budgétaires des instances centrales et locales, les recettes du budget d'exploitation du capital public à l'échelle nationale totaliseront 363,826 milliards de yuans (- 8,1 %). Ce chiffre atteindra 398,499 milliards de yuans, si l'on y ajoute 34,673 milliards de yuans reportés de l'exercice précédent. Les dépenses du budget d'exploitation du capital public à l'échelle nationale sont estimées à 261,492 milliards de yuans (+ 14,3 %). Le montant reporté au budget général s'établira à 137,007 milliards de yuans.

VII) Projet de recettes et de dépenses du budget du fonds de la sécurité sociale pour 2020

Les recettes du fonds de la sécurité sociale des instances centrales sont estimées à 138,444 milliards de yuans (+ 101 %), hausse due principalement au paiement des cotisations arriérées de l'assurance vieillesse par les organismes d'État et les institutions publiques au niveau central pour les exercices précédents. Sur ce chiffre, 74,161 milliards de yuans proviendront des cotisations de la sécurité sociale et 63,092 milliards de yuans du Trésor public à titre de subventions. Si l'on y ajoute 737,955 milliards de yuans versés par les instances locales au fonds central de péréquation des pensions de vieillesse de base, le montant total des recettes sera de 876,399 milliards de yuans. Les dépenses du fonds de la sécurité sociale des instances centrales sont, quant à elles, estimées à 140,782 milliards de yuans (+ 112,3 %). Le total des dépenses se chiffrera à 877,787 milliards de yuans si l'on y ajoute les 737,005 milliards de yuans versés aux instances locales par le fonds central de péréquation des pensions de vieillesse de base. Nous prévoyons donc un déficit de 1,388 milliard de yuans pour l'exercice courant, et un surplus accumulé de 34,487 milliards de yuans à la fin de l'exercice.

Les recettes du fonds de la sécurité sociale des instances locales sont estimées à 7 590,294 milliards de yuans, soit une baisse de 5,3 %. Sur ce chiffre, 5 167,628 milliards de yuans proviendront des cotisations de sécurité sociale et 2 099,804 milliards de yuans du Trésor public à titre de subventions. Si l'on y ajoute 737,005 milliards de yuans provenant du fonds central de péréquation des pensions de vieillesse de base, les recettes du fonds de la sécurité sociale des instances locales totaliseront 8 327,299 milliards de yuans. Les dépenses du fonds de la sécurité sociale des instances locales sont, quant à elles, estimées à 8 087,629 milliards de yuans (+ 8,8 %). Si l'on y ajoute les 737,955 milliards de yuans versés au fonds central de péréquation des pensions de vieillesse de base, le décaissement s'élèvera à 8 825,584 milliards de yuans. Nous prévoyons donc un déficit du fonds de la sécurité

sociale des instances locales de 498,285 milliards de yuans pour l'année courante, et un surplus accumulé de 8 868,537 milliards de yuans à la fin de l'exercice.

En faisant la somme des budgets des instances centrales et locales, le montant des recettes du fonds national de la sécurité sociale se chiffrera à 7 728,738 milliards de yuans (-4,4 %). Sur ce chiffre, 5 241,789 milliards de yuans proviendront des cotisations de sécurité sociale et 2 162,896 milliards de yuans du Trésor public à titre de subventions. Les dépenses du fonds national de la sécurité sociale atteindront 8 228,411 milliards de yuans (+9,7 %). Nous prévoyons donc un déficit du fonds national de la sécurité sociale de 499,673 milliards de yuans pour l'année courante, et un surplus accumulé de 8 903,024 milliards de yuans au terme de l'exercice. Il est à noter que le budget du fonds national de sécurité sociale a été élaboré selon les politiques en vigueur, et qu'il n'a pas pris en compte les politiques en train d'être mises au point concernant notamment le prolongement de l'exemption temporaire de la cotisation patronale des PME et des microentreprises aux assurances vieillesse, chômage et accidents du travail.

Pour l'exercice 2020, le solde des emprunts publics des finances centrales est plafonné à 21 300,835 milliards de yuans ; quant à celui des dettes générales et spéciales des instances locales, il est respectivement plafonné à 14 288,922 milliards et 14 518,508 milliards de yuans.

Il est à noter que l'élaboration du budget local est du ressort de l'instance locale, et que les instances de chaque niveau doivent en soumettre le projet à l'approbation de l'assemblée populaire du niveau correspondant ; nous sommes en train de les réunir. Les projections budgétaires des instances locales qui figurent dans le présent rapport ont été calculées sur la base des projets budgétaires locaux dont disposent actuellement les finances centrales.

Selon la Loi sur le budget, chaque année, pendant la période allant du début de l'exercice à la date de l'approbation du présent projet de budget par l'APN, les dépenses suivantes peuvent être effectuées : les dépenses reportées de l'exercice précédent ; les dépenses à liquider impérativement dans l'année dont les montants sont calculés selon les chiffres de la période correspondante de l'exercice précédent (dépenses courantes et dépenses de programmes des ministères et services de l'État, transferts de paiements aux instances des échelons inférieurs) ; les dépenses obligatoires prescrites par la loi et les dépenses pour les interventions en situation d'urgence, telles que les interventions en cas de calamité naturelle. Conformément à la règle énoncée ci-dessus, de janvier à avril 2020, les dépenses du budget général de

l'État se sont chiffrées à 7 359,589 milliards de yuans, soit une diminution de 207,132 milliards de yuans (-2,7 %) par rapport à la même période de l'année précédente. Sur ce montant, les dépenses du budget général central ont été de 1 031,455 milliards de yuans, soit une progression de 0,1 %. Si l'on déduit la part versée à la défense nationale et aux règlements des intérêts des dettes, on constate une baisse de 9,3 %. Quant aux dépenses des budgets généraux des finances locales, elles se sont chiffrées à 6 328,134 milliards de yuans (-3,2 %). Cette diminution peut s'expliquer principalement par le fait que sous l'impact de l'épidémie, l'exécution des dépenses budgétaires dans certains projets s'est ralentie par rapport à la même période de l'année précédente, exception faite des dépenses consacrées à la prévention et au contrôle de l'épidémie et aux « trois garanties ». Une fois que le projet de budget aura été approuvé par l'APN, nous mettrons à exécution le budget approuvé.

III. MENER FERMEMENT ET EFFICACEMENT LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2020

I) Appliquer avec rigueur la Loi sur le budget

En vertu de la Loi sur le budget, il faut durcir davantage les contraintes budgétaires et réglementer les encaissements et les décaissements gouvernementaux. La réforme de la gestion budgétaire sera conduite en profondeur. Il conviendra d'introduire le concept du budget base zéro, de mettre fin à la rigidité structurelle de la dépense et de renforcer la pertinence et le ciblage de l'élaboration des budgets. Nous devons organiser les recettes budgétaires en vertu des lois et règlements en vigueur, exécuter à la lettre le projet budgétaire approuvé par l'assemblée populaire du niveau correspondant, contrôler rigoureusement les réajustements et les rallonges budgétaires. Les fonds budgétaires devront être débloqués sans tarder. Nous devons renforcer le contrôle dynamique de l'exécution du budget et parachever le mécanisme de contrôle sur les fonds, qu'il s'agisse des fonds publics réservés à l'assistance aux régions pauvres, des fonds de paiement centralisé du Trésor public ou des fonds que possèdent réellement les unités pilotes. Il faut gérer efficacement l'exécution du budget et sécuriser les fonds budgétaires. Nous devons faire un plus grand effort pour mobiliser les crédits budgétaires disponibles et récupérer sans délai, selon les règlements en vigueur, les fonds dormants, afin de les acheminer vers les secteurs qui ont un besoin urgent de fonds. La publication des budgets et bilans s'impose, et doit être normalisée, pérennisée et institutionnalisée ; les budgets et bilans doivent afficher une plus grande transparence et se soumettre volontairement aux contrôles de tous les

milieux.

II) Mener à bien les « trois garanties »

Afin d'assurer le fonctionnement des autorités de base et l'application efficace des politiques, les finances centrales, en augmentant significativement leur soutien aux instances locales, intensifieront l'observation et l'analyse du fonctionnement des finances locales, renforceront l'ordonnancement et le contrôle unifiés, et presseront les instances locales de mettre en place un mécanisme de gestion budgétaire des « trois garanties » qui exige une vérification avant l'opération, une surveillance pendant l'opération ainsi qu'un traitement après l'opération. L'ordonnancement des fonds publics sera renforcé, et un mécanisme de contrôle « des finances provinciales par les finances centrales et des finances municipales et des districts par les finances provinciales » sera établi et perfectionné. Les finances provinciales devront assumer les responsabilités principales, accroître les fonds pour le travail des « trois garanties » au niveau des districts, tout en vérifiant soigneusement les budgets concernés des districts pour que les crédits budgétaires destinés à ce travail soient suffisants ; il faut suivre de près l'exécution du budget de dépenses en la matière aux échelons de base, et mettre au point à l'avance des plans d'urgence pour les régions à risque. Quant aux finances publiques des districts, elles devront aussi prendre toutes leurs responsabilités dans ce domaine, en assurant l'ordre de priorité des dépenses destinées aux « trois garanties » dans les dépenses budgétaires, notamment quand ces dépenses répondent aux normes nationales, et mener à bien leurs projets de budget et l'ordonnancement des fonds, afin d'éviter que les « trois garanties » ne rencontrent des problèmes.

III) Gérer et utiliser au mieux les fonds obligataires des instances locales

Les finances publiques au niveau provincial devront exercer sa responsabilité légale en matière de gestion des obligations gouvernementales locales, en renforçant la gestion, en faisant pleinement valoir leur rôle et en écartant à tout prix les risques. On devra faire en sorte que les obligations spéciales contribuent réellement au développement économique et social, en veillant à parachever les mécanismes de gestion, à les destiner en priorité aux secteurs ou domaines clés, à optimiser la structure de leur utilisation en élevant comme il se doit leurs parts utilisées à titre de fonds propres des projets répondant aux conditions requises, et à mobiliser davantage de capitaux privés. En coordonnant les actions des divers départements, nous favoriserons l'émission obligataire et l'utilisation des fonds ainsi collectés dans des projets importants, pour que ceux-ci donnent au plus tôt des résultats substantiels. Les

projets financés par les obligations spéciales seront soumis à un examen rigoureux en matière de risque et de conformité aux règles en vigueur ; ces obligations spéciales ne pourront profiter qu'à des projets importants qui sont censés rapporter, et l'envergure du financement devra être proportionnelle au rendement du projet concerné. Selon les règles en vigueur, les obligations émises par tout gouvernement local doivent être au service de l'intérêt public et ne peuvent en aucun cas être utilisées pour les dépenses courantes. Il est interdit, moyennant les fonds obligataires, de payer les salaires et les pensions de vieillesse, ou de financer le fonctionnement d'une administration. Les gouvernements locaux devront tenir leur engagement de rembourser leurs obligations arrivant à échéance et veiller à ce qu'elles ne présentent aucun risque.

IV) Accélérer la réforme budgétaire et fiscale

En nous donnant pour tâche de moderniser le système de gouvernance de l'État et la capacité à gouverner, nous conduirons en profondeur la réforme budgétaire et fiscale. Nous ferons progresser la réforme visant à délimiter les attributions des instances centrales et locales en matière de budget et leurs responsabilités respectives en matière de dépenses, et mettrons à exécution le plan de réforme sur la répartition des recettes entre les instances centrales et locales à la suite de la mise en application d'une politique de réduction massive d'impôts et de charges. Nous travaillerons activement à établir, en matière de budget, des relations intergouvernementales basées sur une délimitation claire des pouvoirs et des responsabilités, une répartition coordonnée des ressources financières et un équilibre interrégional. Les transferts de paiements seront gérés de manière réglementée, scientifique et efficace grâce à une fixation de postes plus appropriée. Nous devons imposer à notre système budgétaire des normes scientifiques, des règles de transparence et des contraintes rigoureuses, en parachevant le système des normes de dépenses et le mécanisme d'application de ces normes. Il faut lancer sur toute la ligne l'établissement des rapports financiers des pouvoirs publics. La réforme du système des impôts locaux devra progresser de manière adéquate. Il faudra rationaliser la composition des charges et faire en sorte que les finances locales puissent trouver davantage de sources de recettes stables. Conformément au principe de légalité de l'impôt, il conviendra de faire avancer la législation concernant la TVA, la taxe à la consommation, les droits de douane, etc. Nous veillerons à ce que la taxation douanière s'adapte au mieux au niveau de développement économique de notre pays. Dans le cadre de l'approfondissement de la réforme de la gestion des biens publics et des entreprises publiques, nous travaillerons à parachever un système de contrôle des biens publics qui se focalise principalement

sur la gestion des capitaux. Des avancées importantes devront être réalisées en matière de gestion centralisée et unifiée des capitaux financiers de l'État dont les opérations devront progressivement faire l'objet d'une budgétisation. On achèvera le virement des sommes prélevées sur les capitaux d'État afin d'alimenter les fonds de la protection sociale.

V) Appliquer sur toute la ligne la gestion budgétaire à la performance

Il faudra accélérer la mise en place d'un système de gestion à la performance qui soit tous azimuts, fonctionne du début à la fin du processus et offre une couverture totale ; élever le niveau de gestion et insister sur l'effet de l'application des politiques en la matière. Il importera de parfaire le mécanisme de gestion à la performance des budgets reposant sur le principe dit « tel pouvoir, telle responsabilité » et sur les incitations, de perfectionner les méthodes de gestion de la performance, ainsi que les objectifs et les normes d'efficacité, et de procéder à une analyse coûts-avantages, afin de fournir les données d'appui nécessaires à l'optimisation de l'élaboration du budget. Il faudra envisager une gestion de la performance applicable à l'ensemble des dépenses d'un établissement ; assujettir les nouvelles politiques majeures et les nouveaux programmes de dépenses à une évaluation en matière de performance avant leur lancement ; soumettre les objectifs de performance à un examen rigoureux pour renforcer leur caractère contraignant ; et assurer le bon fonctionnement du contrôle des performances. On devra procéder à une évaluation des performances dans les domaines importants, en élevant sa qualité, en augmentant son étendue et en améliorant sa crédibilité ; accorder une grande importance aux résultats d'évaluation, lesquels seront pris en compte pour procéder à des réajustements budgétaires et à l'amélioration de la gestion et des politiques y afférentes ; et suivre fidèlement le principe que chaque denier public doit être dépensé avec fruit, que l'on est comptable de toute dépense inutile et que les dépenses peu rentables doivent être comprimées au profit des dépenses efficaces. Nous veillerons à ce que les résultats de l'évaluation soient plus largement rendus publics, et orienterons activement et réglerons la participation de tierces parties à l'évaluation des performances.

VI) Nous soumettre à l'examen et au contrôle budgétaires effectués par les assemblées populaires en vertu de la loi

Conformément à la Directive sur l'incorporation des budgets des dépenses et des politiques corrélatives dans les priorités de l'examen et du contrôle budgétaires des assemblées populaires, et aux autres exigences de l'APN, nous soumettrons les budgets et bilans à l'examen et au contrôle des assemblées populaires. Nous

écouterons attentivement les remarques et suggestions des délégués des assemblées populaires ainsi que d'autres personnalités représentatives et agirons en conformité avec les décisions et dispositions importantes prises par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d'État, afin d'optimiser la rédaction du rapport sur le budget et l'élaboration du projet de budget et de rehausser le caractère scientifique et l'efficacité du budget et de la politique des dépenses. Nous exécuterons consciencieusement les résolutions sur les budgets et les bilans adoptées par les assemblées populaires et leurs comités permanents. Nous travaillerons activement en faveur du contrôle informatisé sur l'exécution du budget. Nous mènerons à bien notre travail de préparation des rapports généraux et spéciaux sur la gestion des biens publics. Pour mieux servir les députés des assemblées populaires qui exercent leurs fonctions en vertu de la loi, nous nous tenons à répondre à toutes leurs questions et à clarifier tout point qui les intéresse.

Mesdames et Messieurs les députés,

Notre pays est confronté pour l'heure et pour une longue période à venir à des défis inédits pour son développement. La tâche de mener à bien l'exécution du budget de 2020 s'annonce lourde et ardue. Nous aurons à nous unir encore plus étroitement au Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, à nous guider sur sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, à nous soumettre volontiers à la supervision de l'APN et à prêter une oreille attentive aux remarques et propositions du Comité national de la CCPPC. Si nous ne perdons pas de temps, si nous travaillons sans ménager notre peine et sans relâche, faisons preuve d'une volonté unanime, concentrons nos efforts et ne craignons pas la difficulté, nous pourrons certainement ouvrir des horizons nouveaux à la réforme et au développement des finances publiques et remporter de nouveaux succès dans la nouvelle ère. Nous apporterons notre part à l'atteinte des objectifs des « deux centenaires »¹¹ et à la réalisation de notre rêve du grand renouveau de la nation chinoise.

¹¹ Il s'agit d'achever pour le centenaire du Parti communiste chinois l'édification intégrale de la société de moyenne aisance et, pour le centenaire de la République populaire de Chine, l'édification d'un grand pays socialiste moderne qui soit beau, prospère, puissant, démocratique, harmonieux et hautement civilisé. — N.D.T.